
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mardi 17 avril 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne* et *M. Sylvain Clavel*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril et mercredi 18 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Pierre Maudet, maire. De nombreuses questions orales m'ont été adressées en mon absence, lors de la séance de 17 h. Je ne peux que m'en réjouir, car elles me donnent l'occasion de mettre en valeur l'activité et le bilan du département que j'ai l'honneur de présider. Je m'emploierai maintenant à y répondre.

La première question émanait de M^{me} Klopmann. Si on me l'a bien rapportée, il s'agit de savoir si une personne peut accéder de manière individuelle, dans son appartement, au télé-réseau Naxoo majoritairement en main de la Ville de Genève. La réponse est non: il est impossible de gérer des contrats personnels avec les clients; il n'existe que des contrats collectifs par immeuble. Néanmoins, si M^{me} Klopmann souhaite me soumettre un cas précis, elle peut toujours le faire en aparté. Je verrai alors si, dans le contexte en question, l'objection technique que je viens d'évoquer est pertinente. Pour l'heure, telle est ma réponse générale.

Une question a été posée concernant la sécurité du site de la rue François-Dussaud qui accueille le Service Voirie-Ville propre, le Service du génie civil et le Service logistique et manifestations (LOM). Mon collègue Rémy Pagani aurait pu répondre, mais je le ferai à sa place. Oui, il est impératif d'améliorer la sécurité des lieux. Des mesures ont d'ailleurs été prises dans ce sens: par exemple, deux nouvelles sorties de secours ont été aménagées l'année passée. Il faut savoir également que le Service des bâtiments prévoit un investissement d'environ 100 000 francs sur les crédits courants d'entretien pour améliorer la sécurité de cet endroit.

Questions orales

M^{me} Burger m'a posé une question relative à la propreté de l'arrêt du tram 14 à Cornavin. Comme elle, j'ai entendu dire qu'il se posait un gros problème de saleté récurrente à cet endroit. Il s'agit, pour mes services qui y passent déjà jusqu'à quatre fois par jour, d'optimiser leur présence sur place et la prise en charge de ce site particulier. Comme partout dans les environs de la gare, le degré limite de saleté est très vite atteint – en moyenne, il faut y remédier toutes les deux heures! Dans le cas de l'arrêt du tram 14, je confirme à la conseillère municipale intéressée que nous devons surtout améliorer le travail à effectuer avec les Chemins de fer fédéraux (CFF), puisqu'une partie de cet espace leur est dévolu en tant que domaine privé.

On m'a également interrogé sur la politique du Service des espaces verts (SEVE) en matière de bétonnage de chemins et de prépondérance du béton sur les espaces verts. Les efforts du SEVE tendent vers un objectif inverse: en effet, dans la plupart des parcs, nous essayons autant que possible de supprimer les chemins bétonnés et de rétablir les chemins terreux – voire de supprimer carrément les chemins pour mettre de l'herbe à la place.

A ce sujet, je signale au Conseil municipal que la commission des travaux et des constructions a voté le 30 novembre 2011 les propositions PR-881 et PR-882, qui doivent précisément permettre de transformer des endroits actuellement bétonnés en espaces verts. Or, la validation de ces deux propositions par le plénum est bloquée, car la personne chargée des rapports y afférents – je ne sais pas de qui il s'agit – ne les rend pas, malgré le délai de trois mois. Je ne peux que déplorer ce retard car, à l'instar de l'auteur de la question orale à laquelle je viens de répondre, je souhaiterais vivement pouvoir aller de l'avant avec la politique de restitution d'espaces verts pris sur le béton que je veux impulser au SEVE.

A ce propos, Mesdames et Messieurs, vous pourrez lire demain dans votre quotidien bleu préféré un article concernant un petit érable que nous avons sauvé d'une mort certaine sur le plateau de Champel, et qui grâce à l'intervention de mes services retrouvera une nouvelle vie du côté du parc Bertrand... Je vous laisse découvrir cette passionnante histoire dans la *Tribune de Genève*!

M. Broch m'a posé une question relative aux berges du Rhône – je pense à la portion de territoire située entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction, aménagée par la Ville et l'Etat l'année passée suite à une décision prise il y a deux ans. Ces lieux connaissent un grand succès auprès des promeneurs, raison pour laquelle j'ai demandé au Conseil municipal de voter en urgence les crédits destinés notamment à l'installation de WC publics. Je vous remercie encore de les avoir acceptés, Mesdames et Messieurs.

Un nouveau concept de propreté a donc été pensé pour cet endroit; il ne se limite d'ailleurs pas aux WC, mais s'étend au vidage des poubelles en passant par une fréquence de passage accrue des agents publics chargés non seulement de la

salubrité – je pense à la présence des chiens... – mais également de la sécurité. Nous sommes en train de mettre en place toutes ces mesures, qui seront effectives prochainement. En effet, je ne disposerai des nouveaux WC publics que vers la fin du mois de mai, délai référendaire et délai de soumission obligent... L'implantation des nouvelles poubelles a également été prévue pour le mois de mai. En tout cas, je confirme ici que nous visons un degré de salubrité nettement amélioré sur cet espace extrêmement fréquenté.

On m'a posé une question – ou plusieurs, je n'ai pas bien compris – sur le funeste sort du projet d'arrêté PA-99 intitulé «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques». Voté par le Conseil municipal au mois de novembre 2011, il a été invalidé ensuite par le Conseil d'Etat.

Si j'ai bien saisi la question, il s'agit de savoir si le Conseil administratif a confirmé son opinion déjà exprimée en commission. Oui, tel est bien le cas! En effet, il a signifié au Conseil d'Etat et au Service de surveillance des communes que ce projet était à son avis illégal et devait être invalidé, ce que le Conseil d'Etat a décidé de faire en toute souveraineté, comme il en avait la responsabilité. Le Conseil administratif ne peut que s'en féliciter – quant au Conseil municipal, libre à lui de faire recours contre cette décision, les voies sont ouvertes. Je ne commenterai pas davantage l'évolution de ce dossier, puisque la Justice en est saisie et qu'il convient d'attendre son verdict.

M^{me} Baranova m'a interrogé au sujet de la manifestation du 1^{er} Mai, notamment quant aux questions relatives à la gratuité du matériel mis à disposition par la Ville. Elle a, semble-t-il, fait allusion à un projet PA-102 qui aurait dû être voté avant d'être appliqué... Je n'ai pas connaissance de ces détails, mais des directives extrêmement claires, publiées officiellement, sont actuellement en vigueur en la matière. Je constate que les personnes intéressées bavardent... Pourraient-elles écouter ma réponse? Elle ne les satisfera peut-être pas mais, quoi qu'il en soit, je la leur donnerai!

Il s'agit donc de respecter une directive existante, connue des organisateurs de cette manifestation et appliquée depuis plusieurs années, qui prévoit un rabais potentiel de 50% à 100% sur la location du matériel mis à disposition par la Ville. Dans le cas précis du 1^{er} Mai, si je ne m'abuse, le rabais prévu est de 80% – sous réserve de vérification, car je le dis de mémoire et il est peut-être de 50%, en fait – mais il n'est valable que si nous constatons un degré de propreté du site suffisant au moment où ce dernier nous est restitué.

Dans une lettre qui était un bel exercice de contrition, M. Reymond, l'un des principaux organisateurs de la manifestation, a lui-même reconnu que les lieux laissés aux services municipaux après la fête de l'année passée étaient véritablement dans un état catastrophique; des progrès doivent donc être réalisés en 2012. De plus, non seulement le site, mais également le matériel utilisé l'année dernière

Questions orales

avaient été endommagés. Nous avons donc convenu avec l'organisateur principal qu'il ne bénéficierait du rabais prévu pour 2012 qu'après constat par les services de la Ville des progrès effectués dans le sens que je viens de décrire.

Enfin, M^{me} Fischer m'a posé une question récurrente sur le gaz de schiste. Si j'ai bien compris, son interrogation était double. Premièrement, elle me demandait ce qu'il en était du gaz de schiste, comme elle l'a déjà fait lors d'une séance précédente. Nous avons envoyé copie à tous les chefs de groupe du courrier y relatif émanant des Services industriels de Genève (SIG), dont je rappelle qu'ils sont propriété de la Ville à hauteur de 30%. Que leur réponse satisfasse ou non le Conseil municipal, c'est celle que nous avons reçue et transmise. Le cas échéant, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que vous pouvez interpeller vos propres représentants – au nombre de quatre – au conseil d'administration des SIG...

La deuxième partie de la question portait sur le forage et la recherche de gaz naturel utilisé notamment dans les centrales, qui font beaucoup parler d'elles en ce moment. M^{me} Fischer voulait savoir s'il s'agit là d'un élément constitutif de la stratégie du Conseil administratif à l'horizon de l'année 2050 pour atteindre les 100% d'énergie renouvelable. La réponse est non. Le gaz étant une énergie fossile, nous ne le retenons pas dans nos objectifs à long terme. Néanmoins, à l'instar de ceux qui promeuvent les centrales à gaz – petite ou grandes – nous le considérons comme une énergie de transition. Telle est peut-être l'information que vous cherchiez, Madame la conseillère municipale. Mais cette solution de transition ne s'inscrit en aucun cas dans le cadre de notre stratégie à l'horizon de l'année 2050, car nous n'envisageons pas le gaz comme une énergie durable.

Comme je l'ai annoncé publiquement il y a quelques années, le Conseil administratif a soutenu le développement d'un projet de centrale dite à gaz, mais il s'agit en réalité d'une centrale chaleur-force (CCF) où le couplage de ces deux éléments permet, durant une phase transitoire de l'ordre de vingt à vingt-cinq ans, d'abandonner le nucléaire et d'accélérer le mouvement en direction d'énergies plus propres.

J'espère avoir répondu – à défaut d'avoir forcément donné satisfaction à leurs auteurs – à toutes les questions posées tout à l'heure, Madame la présidente.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

4. Projet de délibération du 17 avril 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Vera Figurek, Salika Wenger, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Pierre Gauthier, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Parents au chômage et/ou en recherche d'emploi» (PRD-38)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant la directive datée du 1^{er} avril 2009, relative à la procédure d'inscription d'enfants dans des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève et mettant des restrictions à l'accueil des enfants dont les parents sont au chômage et/ou à la recherche d'un emploi discriminatoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'Ensemble à gauche,

décide:

Article unique. – Le règlement ci-annexé relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève est adopté.

Annexes:

- règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance
- directive du 1^{er} avril 2009

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 5518.

Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève

Adopté par le Conseil Municipal le

Entrée en vigueur le

Chapitre 1 But et principes généraux

Art. 1 But et champ d'application

¹ Considérant la politique de la petite enfance comme une priorité, la Ville de Genève encourage la création de structures d'accueil de la petite enfance (ci-après : structures d'accueil). Elles sont sans but lucratif.

² Sont considérées comme des structures d'accueil au sens du présent règlement les institutions de la petite enfance, telles que les espaces de vie enfantine, les crèches, les crèches familiales, les haltes-jeux et les jardins d'enfants, et les secteurs de la petite enfance qui regroupent plusieurs institutions de la petite enfance en une même entité juridique.

³ Sous réserve de l'article 3 et des places disponibles, les structures d'accueil accueillent sans discrimination les enfants, dès la naissance jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire.

⁴ La Ville de Genève subventionne les structures d'accueil sises sur son territoire et reconnues d'intérêt public. Elle peut également soutenir le développement d'autres formes d'accueil pour la petite enfance.

Art. 2 Politique de la petite enfance

Le Conseil administratif détermine la politique générale de la petite enfance de la Ville de Genève. Il définit notamment les priorités en matière d'accueil, les conditions de tarification et les termes de la collaboration avec des collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé actives dans ce domaine.

Art. 3 Conditions d'accueil

¹ Les structures d'accueil sont réservées en priorité aux enfants dont les parents son notamment, actifs ou demandeurs d'emploi, sont domiciliés en Ville de Genève et plus particulièrement dans le quartier où se trouve la structure.

² Le Conseil administratif peut étendre les possibilités d'accueil aux enfants dont les parents ne sont pas domiciliés en Ville de Genève, mais y travaillent.

³ Sont réservés les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière.

Art. 4 Principes d'intervention

La Ville de Genève intervient notamment :

- a) en accordant aux structures d'accueil reconnues, sur la base d'un budget préalablement approuvé par le service de la petite enfance, des subventions d'exploitation, de travaux et d'acquisitions au sens des articles 20 et 21 du présent règlement ;
- b) en définissant les prestations socioéducatives que doivent offrir les structures d'accueil subventionnées et en mettant à leur disposition les appuis professionnels nécessaires à la réalisation de ces prestations ;

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

-
- c) en soutenant administrativement les structures d'accueil, ainsi que les fédérations et autres partenaires agréés ;
 - d) en assistant les membres des comités dans l'exercice de leurs responsabilités ;
 - e) en contrôlant le respect du présent règlement ;
 - f) en mettant à disposition des structures d'accueil des locaux équipés, répondant aux normes cantonales de sécurité et salubrité, et en prenant en charge tout ou partie des loyers et de leurs frais d'entretien ;
 - g) en veillant au respect, par les structures d'accueil, de la convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance (ci-après : CCT) ;
 - h) en veillant au perfectionnement du personnel en matière de gestion pédagogique, administrative et financière, notamment ;
 - i) en procédant ou faisant procéder aux études nécessaires à la bonne gestion et au développement de sa politique de la petite enfance.

Art. 5 Organisation

¹ Le département municipal compétent (ci-après : département) est celui auquel le service de la petite enfance est rattaché. Il met en œuvre la politique de la petite enfance définie par la Ville de Genève et adopte les directives d'exécution.

² Le service de la petite enfance (ci-après : SDPE) est chargé de l'application du présent règlement et, le cas échéant, des directives d'exécution.

Chapitre 2 Service de la petite enfance de la Ville de Genève**Art. 6 Rôle**

¹ Le SDPE applique la politique de la petite enfance, favorise le développement de structures d'accueil principalement sur le territoire de la Ville de Genève et collabore avec elles pour leur organisation interne, tout en intégrant les initiatives privées.

² Il pose les bases et suit la mise en œuvre de l'extension du service public au domaine de la petite enfance en fonction des décisions prises par les autorités municipales compétentes.

³ Il assure le secrétariat des commissions créées par le présent règlement et représente la Ville de Genève dans les groupes de travail et de réflexion concernant la petite enfance.

Art. 7 Compétences

Le SDPE exerce notamment les compétences suivantes :

- a) susciter la création d'associations et de fondations ayant un projet petite enfance, déterminer leurs besoins et proposer au département les mesures utiles pour appuyer leur action ;
- b) promouvoir et développer des partenariats financiers, administratifs ou pédagogiques avec des collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé ;
- c) développer et soutenir les regroupements d'institutions de la petite enfance en secteurs de la petite enfance qui comprennent plusieurs sites offrant dans la mesure du possible des prestations d'accueil diversifiées ;
- d) exiger des structures d'accueil le strict respect des conditions de subventionnement fixées dans le présent règlement ;
- e) assister les structures d'accueil dans l'élaboration et la conduite des projets institutionnels et pédagogiques ;
- f) contrôler et évaluer la mise en œuvre des projets institutionnels et pédagogiques par les structures d'accueil ainsi que la réalisation des prestations socioéducatives attendues ;
- g) soutenir les structures d'accueil dans leur gestion administrative, financière et en matière de ressources humaines ;
- h) contrôler la gestion administrative et financière des structures d'accueil, ainsi que l'application de la CCT et des directives approuvées par le Conseil administratif ;
- i) instituer un système central de gestion des inscriptions et d'attribution des places ;
- j) veiller à la stricte application des barèmes de prix de pension approuvés par le Conseil administratif ;
- k) encourager la formation continue et le perfectionnement professionnel du personnel des structures d'accueil dans les domaines pédagogique, éthique, administratif ou de l'intendance ;

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

-
- l) prendre en compte et transmettre aux services ou autorités compétents les recommandations et préavis émis par la commission consultative de la petite enfance et par la commission d'éthique professionnelle de la petite enfance ;
 - m) donner toute information utile dans le domaine de ses compétences ;
 - n) exécuter toutes autres tâches que le département ou le Conseil administratif peut lui confier dans le domaine de la petite enfance.

Chapitre 3 Enregistrement des inscriptions et attribution des places

Art. 8 Gestion des inscriptions

Les structures d'accueil doivent immédiatement signaler toute place vacante au bureau d'information pour la petite enfance (ci-après : BIPE) et n'admettent que les enfants dont les dossiers leur sont transmis par l'intermédiaire de ce dernier.

Art. 9 Statut et mission du BIPE

¹ Le BIPE dépend du SDPE. Il est seul habilité à enregistrer les inscriptions pour les structures d'accueil subventionnées par la Ville de Genève et tient à jour une liste d'attente unique en tenant compte de la date d'enregistrement des dossiers.

² Seules sont enregistrées les inscriptions répondant aux critères d'accueil tels que définis par le Conseil administratif. En particulier, les parents doivent fournir une attestation de résidence ou d'emploi en Ville de Genève et confirmer régulièrement le maintien de leur inscription.

³ Le BIPE transmet aux structures d'accueil des dossiers actifs et dont les caractéristiques correspondent aux places qu'elles annoncent comme disponibles.

Art. 10 Procédure

Le département adopte les directives d'exécution relatives à la constitution des dossiers et à la procédure d'inscription suivie par le BIPE, ainsi qu'à la collaboration entre le BIPE et les structures d'accueil.

Chapitre 4 Conditions de subventionnement

Art. 11 Conditions générales

Les structures d'accueil sont subventionnées par la Ville de Genève, pour autant qu'elles remplissent les conditions générales suivantes :

- a) être organisées en associations (articles 60 et suivants du Code civil suisse) ou en fondations (articles 80 et suivants du Code civil suisse), fonctionner effectivement sous cette forme et posséder leur siège en Ville de Genève ;
- b) être reconnues d'intérêt public par la Ville de Genève ;
- c) soumettre leurs statuts au SDPE aux fins de contrôle de leur teneur et de leur conformité au présent règlement ;
- d) avoir au moins un membre du comité domicilié sur le territoire de la Ville de Genève ;
- e) ne pas poursuivre de but lucratif ;
- f) être ouvertes aux enfants d'âge préscolaire, sans distinction aucune, notamment de nationalité ou de confession ;
- g) se conformer à la législation fédérale et cantonale réglant en particulier le placement d'enfants hors du milieu familial ;
- h) respecter en tous points le présent règlement et les directives d'exécution ;
- i) appliquer le statut du personnel défini par la CCT, ainsi que les cahiers des charges types ;
- j) faire approuver par le SDPE le taux d'encadrement (rapport enfants-personnel rémunéré) en fonction du taux d'occupation réel ;
- k) appliquer strictement les barèmes des prix de pension fixés par la Ville de Genève ;
- l) coopérer avec le BIPE dans la gestion des places vacantes et l'attribution de places et respecter les directives d'exécution y relatives émises par le département ;

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

-
- m) faire approuver par le SDPE leur budget et leurs comptes annuels après examen de ces derniers par un organe de révision agréé ;
 - n) tenir leur comptabilité conformément aux directives administratives et aux plans comptables émis par le SDPE en accord avec l'organe de contrôle financier de la Ville de Genève ;
 - o) faire partie d'une association faitière genevoise (fédération ou association) et participer régulièrement à ses activités ;
 - p) fournir, dans les délais impartis, les rapports d'activités et les données statistiques demandés par le SDPE ;
 - q) définir, en accord avec le SDPE et pour répondre au mieux aux besoins des parents, les périodes et les horaires d'ouverture ;
 - r) remettre au SDPE les autorisations et renouvellements d'autorisation délivrés par le service d'évaluation des lieux de placement de l'Office de la jeunesse ;
 - s) le cas échéant, signer, respecter et faire respecter la convention de mise à disposition des locaux ;
 - t) prévoir dans leurs statuts qu'en cas de dissolution :
 - i. l'actif net est versé à une structure d'accueil subventionnée par la Ville de Genève qui poursuit un but analogue, jusqu'à concurrence des subventions versées ;
 - ii. le solde éventuel est affecté à une institution sociale active dans le domaine de la petite enfance.

Art.12 Partenariats

¹ La Ville de Genève peut gérer des structures d'accueil en partenariat avec une autre collectivité publique ou une personne morale de droit privé.

² L'accord est conclu en la forme écrite ; il définit les apports de chaque partenaire et fixe la clé de répartition des places d'accueil et du déficit.

³ Les places d'accueil revenant à la Ville de Genève sont attribuées selon les règles et principes prévus au chapitre 3. Le partenaire définit lui-même les règles d'attribution des places qu'il finance.

⁴ Les autres dispositions du présent règlement sont applicables à moins que les parties à l'accord n'en conviennent autrement.

Art. 13 Achat de places d'accueil

¹ La Ville de Genève peut mettre des places d'accueil à la disposition d'une autre collectivité publique ou d'une personne morale de droit privé.

² L'accord est conclu en la forme écrite; il fixe le nombre de places achetées et la référence au principe du calcul du coût annuel des places revenant à l'acheteur.

³ L'acheteur définit lui-même les règles d'attribution des places qu'il finance.

⁴ Les autres dispositions du règlement sont applicables à moins que les parties à l'accord n'en conviennent autrement.

Art. 14 Autres structures

Les modalités de subventionnement des structures autres que les institutions de la petite enfance ou les secteurs de la petite enfance sont définies de cas en cas par le Conseil administratif qui recueille les préavis et accords nécessaires.

Art. 15 Institutions situées à proximité du territoire de la Ville de Genève

La Ville de Genève peut subventionner une structure d'accueil située à proximité immédiate de son territoire à condition qu'elle respecte le présent règlement et les autres conventions spécifiquement établies, notamment en ce qui concerne la provenance des enfants accueillis.

Art. 16 Statuts des associations subventionnées

¹ Les statuts des associations subventionnées doivent impérativement contenir les principes suivants :

- a) sauf motif grave, l'assemblée générale ne peut refuser, en qualité de membres de l'association, les parents dont les enfants sont pris en charge par celle-ci et qui en font la demande ;

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

-
- b) l'organe exécutif de l'association (ci-après : comité) est composé d'un maximum de 11 membres dont un représentant de la direction de la structure d'accueil, d'au maximum 2 représentants du personnel, d'au minimum 2 représentants des parents usagers, sous réserve de l'alinéa 4, et d'au minimum 2 autres membres de l'association ;
 - c) les membres du comité sont élus par l'assemblée générale hormis les membres délégués par le personnel pour le représenter ;
 - d) tous les membres du comité ont voix délibérative ;
 - e) les représentants du personnel et de la direction de la structure d'accueil ne sont pas autorisés à voter sur toute question relative à la gestion du personnel, aussi bien pour des décisions à caractère général que pour le règlement de cas particuliers ;
 - f) les membres du comité sont en droit, selon les circonstances et les objets prévus à l'ordre du jour, de se réunir sans les représentants du personnel et de la direction ;
 - g) le comité peut constituer un bureau composé du/de la président-e, d'un ou de 2 autres membres du comité et de la direction ;
 - h) l'assemblée générale élit chaque année un organe de révision agréé conformément à la loi fédérale sur l'agrément des réviseurs du 16 décembre 2005 ; le même organe de contrôle ne peut fonctionner plus de 5 années d'affilée.
- ² Les parents doivent être informés par la structure d'accueil de la possibilité qui leur est offerte de devenir membres de l'association.
- ³ La Ville de Genève dispose d'une représentation de droit, avec voix consultative, à l'assemblée générale et, si elle le désire, au comité et au bureau des associations.
- ⁴ Si l'association exploite un secteur de la petite enfance, le comité comprend un-e représentant-e des parents usagers par lieu d'accueil.

Art. 17 Statuts des fondations subventionnées

Les exigences posées à l'article 16 sont applicables par analogie aux fondations subventionnées.

Art. 18 Prix de pension

- ¹ Les barèmes des prix de pension sont fixés par le Conseil administratif, sur préavis de la commission consultative de la petite enfance. Ils doivent tenir compte des revenus des parents et, le cas échéant, de ceux des autres personnes participant à l'entretien de l'enfant.
- ² Les structures d'accueil ne peuvent déroger aux barèmes qu'en cas de situation exceptionnelle, moyennant l'accord préalable de leur comité et du SDPE.
- ³ Le Conseil administratif peut décider d'appliquer des barèmes des prix de pension différenciés en fonction du domicile des parents ou si ceux-ci sont des fonctionnaires internationaux au bénéfice de l'immunité fiscale.

Chapitre 5 Subventions**Art. 19 Conditions générales d'octroi de subventions**

Conformément à la législation cantonale, la Ville de Genève fixe le montant de ses subventions aux structures d'accueil, en tenant compte des conditions d'accueil optimales suivantes :

- a) le personnel employé est en nombre suffisant et spécialisé dans le domaine de la petite enfance ;
- b) le nombre maximum des enfants simultanément accueillis, établi par l'autorité cantonale compétente, est proportionnel à la surface totale, y compris les services communs ;
- c) le matériel mis à la disposition des enfants répond aux besoins pédagogiques et sanitaires des différentes classes d'âges.

Art. 20 Subventions d'exploitation

¹ La Ville de Genève accorde des subventions aux structures d'accueil en vue de couvrir leur déficit d'exploitation sous réserve du respect par celles-ci des exigences posées aux articles 7 lettre f, 11 lettres m et n et 12 alinéa 2.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

² Les structures d'accueil qui demandent des subventions d'exploitation doivent adresser à la Ville de Genève, le 15 mars au plus tard, un projet de budget pour l'année suivante qui est établi selon le plan comptable type, accompagné des comptes de l'exercice écoulé et des divers justificatifs nécessaires.

³ Les subventions d'exploitation accordées par la Ville de Genève ne peuvent pas être augmentées en cours d'exercice, sauf exceptions.

Art. 21 Subventions de travaux et d'acquisitions

¹ La Ville de Genève peut, à certaines conditions, accorder des subventions de travaux destinées à la construction, à l'agrandissement ou à la transformation des locaux occupés par une structure d'accueil.

² Les structures d'accueil qui demandent des subventions de travaux doivent adresser au SDPE, le 15 mars au plus tard, le programme des travaux envisagés pour l'année suivante, ainsi que le devis estimatif pour des acquisitions.

Art. 22 Réduction, suppression et restitution des subventions

¹ Les subventions d'exploitation, de travaux et d'acquisitions accordées par la Ville de Genève sont réduites, suspendues ou supprimées lorsqu'une structure d'accueil :

- a) reçoit des subventions dont le montant excède ses besoins ;
- b) ne remplit objectivement plus les conditions mises à l'octroi et à l'emploi desdites subventions ;
- c) a donné des renseignements inexacts ou incomplets ;
- d) a contrevenu, de manière grave ou répétée, à une ou plusieurs des obligations qui lui incombent en vertu du présent règlement ou ne respecte systématiquement pas ses engagements ;
- e) détourne les subventions du but qui leur a été assigné.

² Les subventions peuvent aussi être réduites, suspendues ou supprimées dans tout autre cas dûment justifié.

³ La décision est prise par le-la magistrat-e en charge du département.

⁴ La restitution des subventions versées peut être exigée, en totalité ou en partie, en capital et, le cas échéant, intérêts.

⁵ La voie judiciaire demeure réservée en cas d'infraction pénale notamment.

Chapitre 6 Personnel**Art. 23 Statut du personnel**

¹ Le personnel des structures d'accueil est engagé par le comité de l'association ou le conseil de la fondation concernée qui agit en tant qu'employeur.

² Le statut du personnel et l'échelle des traitements sont fixés par la CCT signée par les représentants des employeurs et des employés des structures d'accueil. Ils sont complétés par des cahiers des charges types.

³ Le-la magistrat-e en charge du département doit approuver les modifications de la CCT avant leur entrée en vigueur. Au besoin, il-elle en réfère au Conseil administratif.

Art. 24 Engagement et licenciement

¹ Les structures d'accueil sollicitent le préavis du SDPE avant de procéder à l'engagement et au licenciement de leur personnel.

² En cas de non-respect de son préavis, le SDPE n'est pas lié par l'engagement et n'est pas tenu d'en garantir le subventionnement.

Art. 25 Prévoyance professionnelle

Le personnel des structures d'accueil est affilié, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle du 25 juin 1982, à la fondation mise en place par la Ville de Genève pour ses institutions subventionnées.

Chapitre 7 Commission consultative de la petite enfance

Art. 26 Composition

¹ Dans l'accomplissement de ses tâches, le SDPE s'appuie sur la commission consultative de la petite enfance de la Ville de Genève (ci-après : commission consultative).

² La commission consultative comprend :

- a) 4 membres nommés par le Conseil administratif ;
- b) un membre par groupe politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève, nommé par ledit conseil ;
- c) 2 membres proposés par la fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE), dont un parent d'enfants accueillis en structures d'accueil ;
- d) un membre proposé par l'association des cadres des institutions de la petite enfance genevoises (ACIPEG) ;
- e) un membre proposé par l'association genevoise des éducatrices et éducateurs du jeune enfant (AGEJE) ;
- f) 2 membres proposés par les syndicats ;
- g) un membre proposé par l'association des communes genevoises (ACG) ;
- h) 2 membres proposés par les représentants des parents usagers.

³ Les membres, à l'exception des représentants des groupes politiques au Conseil municipal, sont nommés par le Conseil administratif pour la durée de la législature. Ils désignent le-la président-e en leur sein pour une durée de 2 ans.

⁴ La commission consultative peut s'adjoindre la collaboration d'expert-e-s.

Art. 27 Mission

¹ La commission consultative émet des préavis et peut formuler des recommandations ou énoncer toute proposition utile concernant la politique de la petite enfance de la Ville de Genève.

² Elle se penche notamment sur :

- a) le suivi de la mise en œuvre de la politique de la petite enfance en Ville de Genève ;
- b) la promotion d'un accueil institutionnel de qualité ;
- c) les options de développement sur la base des informations fournies par les autorités et services compétents ;
- d) les barèmes des prix de pension.

³ Elle établit un rapport d'activité au 30 juin de chaque année.

Art. 28 Fonctionnement

¹ La commission consultative s'organise librement ; elle se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire sur convocation du-de la président-e ou à la demande de 4 de ses membres.

² Elle peut se doter d'un règlement interne dont la validité nécessite l'approbation préalable du Conseil administratif.

³ Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents.

Chapitre 8 Commission d'éthique professionnelle de la petite enfance

Art. 29 Composition

¹ La commission d'éthique professionnelle de la petite enfance en Ville de Genève (ci-après : commission d'éthique professionnelle) se compose de 11 personnes au maximum, et comprend :

- a) un-e responsable de secteur de la petite enfance ;
- b) un-e adjoint-e pédagogique ;
- c) un-e éducateur-trice ;
- d) un-e collaborateur-trice du BIPE ;
- e) un-e pédiatre ;

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

-
- f) un-e juriste ;
 - g) 2 collaborateurs-trices du SDPE formé-e-s à la pédagogie ;
 - h) 3 personnes issues du domaine des sciences sociales, pédagogiques et de l'éthique.
- ² Les membres sont nommés par le Conseil administratif au début de la législature, sur proposition du SDPE, et siègent à titre personnel.
- ³ La commission d'éthique professionnelle élit son-sa président-e pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois.
- ⁴ A titre exceptionnel, la commission d'éthique professionnelle peut s'adjoindre la collaboration d'expert-e-s.

Art. 30 Mission

- ¹ La commission d'éthique professionnelle examine et discute des problématiques de dimension éthique qui peuvent se rencontrer dans les structures d'accueil. Les questions qui portent sur la gestion et les conditions de travail du personnel, ou qui relèvent du mandat de la commission consultative, échappent à sa compétence.
- ² Elle émet des avis consultatifs, non contraignants, portant sur des problématiques d'intérêt général pouvant être révélées par des situations particulières.

Art. 31 Fonctionnement

- ¹ La commission d'éthique professionnelle est dotée d'un règlement approuvé par le Conseil administratif.
- ² Elle se réunit au moins 2 fois par an en séance ordinaire sur convocation de son-sa président-e. Les autres séances sont convoquées en fonction des besoins et des demandes de consultation reçues.
- ³ Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents.
- ⁴ Si le-la président-e de la commission d'éthique professionnelle estime une situation susceptible de suites administratives ou judiciaires, il-elle transmet le dossier à la direction du SDPE pour traitement.

Chapitre 9 Dispositions finales**Art. 32 Clause abrogatoire**

Le règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève du 10 décembre 2008 est abrogé.

Art. 33 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DÉLÉGATION
À LA PETITE ENFANCE



VILLE DE
GENÈVE

Aux directions et responsables
des institutions de la petite enfance
subventionnées par la Ville de Genève

Genève, le 1^{er} avril 2009

Objet

Parents au chômage et/ou en recherche d'emploi

Affaire traitée par :
Francine KOCH
Coordinatrice pédagogique

Mesdames, Messieurs,
Chères directions et chers responsables,

Suite à vos questionnements concernant la prise en charge d'enfants dont le/les parents sont au chômage et après un rendez-vous avec la direction de l'office cantonal de l'emploi, je suis en mesure de vous préciser ce qui suit.

L'office cantonal de l'emploi est en train de préparer une attestation qui sera remise aux personnes inscrites au chômage, ce qui permettra à ces dernières de justifier leur statut auprès de vous.

Par ailleurs, les personnes au chômage pouvant bénéficier d'indemnités sur une durée de 18 mois, l'office cantonal de l'emploi estime que la prise en charge des enfants de parents au chômage et/ou en recherche d'emploi devrait être garantie pour au moins une année, à condition que les critères d'admission soient remplis et la place obtenue. La possibilité de prolonger l'abonnement de l'enfant sur une année supplémentaire devrait être évaluée par vous, de cas en cas, en fonction des situations familiales.

Par conséquent, nous vous proposons de modifier le paragraphe 1.5 « situation personnelle » du règlement type que nous vous avons transmis il y a une année, de la manière suivante :

La commune de domicile des parents, ainsi que leur lieu de travail sont des critères importants lors de l'attribution des places.

Aussi, tout changement de domicile, d'employeur ou de statut professionnel (indépendant, salarié, chômage, abandon d'une activité professionnelle) doit être annoncé sans délai à l'IPE. Sur la base de ces modifications, les parents peuvent se voir refuser l'accueil de leur enfant dans l'institution pour l'année scolaire qui suit.

Le contrat d'accueil des enfants dont le/les parents sont en situation de chômage ou de recherche d'emploi est garanti pour l'année scolaire en cours. Il peut être renouvelé pour l'année scolaire qui suit pour autant que la situation de chômage ou de recherche d'emploi soit intervenue après le 31 décembre.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

Enfin, sachez que l'office cantonal de l'emploi mène actuellement une étude pour trouver une solution aux situations de dépannage d'urgence que rencontrent les familles devant reprendre une activité du jour au lendemain.

Vous serez bien évidemment tenues au courant de l'évolution de ce dossier.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, et tout en restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chères directions et chers responsables, mes salutations les meilleures.


Marie-Françoise de Tassigny
Déléguée

Copie : aux présidents et présidentes
BIPE

Préconsultation

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le projet de délibération PRD-38 déposé à la séance de 17 h – je remercie le Conseil municipal d’en avoir accepté l’urgence – a pour titre «Parents au chômage et/ou en recherche d’emploi», en référence à la directive dont il demande la suppression en matière d’accueil des enfants dans les crèches. Je tâcherai de présenter la problématique de manière synthétique, car je souhaite que le débat de fond n’ait pas lieu ce soir dans cette enceinte, mais plutôt à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Comme au début de chaque printemps, les places de crèche pour l’année 2012-2013 sont actuellement en voie d’attribution. Par ailleurs, nous savons tous que Genève est le canton suisse dont le taux de chômage est le plus élevé, et que la politique suivie par M. Longchamp revient à définir les critères d’embauche d’un demandeur d’emploi en fonction de sa capacité de faire garder ses enfants. En revanche, j’aimerais assurer la magistrate Esther Alder que notre projet de délibération PRD-38 ne remet nullement en cause sa politique à elle, qui inspire à notre groupe une confiance totale.

D’ailleurs, nous n’avons fait que reprendre à la virgule près le texte du règlement relatif aux structures d’accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, qu’elle a elle-même élaboré et dont je tiens à souligner la qualité. En principe, il devrait se suffire à lui-même, puisque ses différents articles rappellent à plusieurs reprises la volonté de la magistrate d’accueillir sans aucune discrimination tous les enfants dans les crèches genevoises.

Cependant, à l’issue de deux ans de recherche, nous avons mis la main sur une directive à ce sujet qui motive le dépôt de ce projet de délibération par mon groupe. Tout a commencé par des rumeurs, puis j’ai été contactée par des syndicats qui m’ont avertie que certaines femmes au chômage renonçaient d’elles-mêmes à être demandeuses d’emploi car, selon les estimations de leurs conseillers en placement, ce statut même leur barrait l’accès aux places de crèche pour leurs enfants. C’est le serpent qui se mord la queue: pas de boulot, pas de place en crèche, et pas de place en crèche, pas de boulot!

J’en ai donc parlé à M. Tornare, prédécesseur de M^{me} Alder. A l’époque, il m’a juré ses grands dieux qu’aucune directive cautionnant une telle pratique n’émanait de ses services. Or, comme je viens de le dire, j’ai mis la main récemment sur la directive en question... Vous avez dû en recevoir copie, Mesdames et Messieurs. Elle date du 1^{er} avril 2009 et donne aux crèches une certaine marge de manœuvre en vue de l’exclusion des enfants dont les parents sont hélas devenus chômeurs.

Face à un tel cas de discrimination flagrante – surtout en ces temps de crise – nous demandons la suppression de cette directive. Elle a peut-être échappé à

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

M^{me} Alder, mais nous lui faisons entièrement confiance pour abolir cette mesure qui va à l'encontre de sa propre politique. M. Tornare pensait la même chose, d'ailleurs; je répète ses propres termes – prononcés en privé – au sujet de ce genre de discrimination: «Mais c'est dégueulasse, cela ne peut pas être!» Et pourtant, la directive en question a été élaborée sous son ministère...

Le seul moyen que j'aie trouvé pour taper du poing sur la table et donner un signal politique fort consiste à reprendre au compte du Conseil municipal le règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève tel qu'élaboré par la magistrate, mais en apportant une minuscule modification à son article 3. Il s'agit simplement de préciser que les crèches doivent accueillir les enfants de parents actifs et/ou demandeurs d'emploi.

Il me semble que nous ne pouvons pas rendre coupables des personnes malheureusement tombées au chômage, qui font déjà tout ce qu'elles peuvent pour s'en sortir. Il est impossible de chercher du travail avec un gamin à bout de bras! De plus, la mesure cautionnée par la directive en question nuit spécialement aux femmes, auxquelles la garde des enfants échoit encore et toujours, nous le savons bien... Elle les empêche d'accéder normalement au monde du travail, alors même que les personnes concernées doivent souvent se contenter d'emplois précaires sur la base de contrats à durée déterminée – je veux parler des vendeuses, des serveuses, des intermittentes du spectacle... Cette catégorie de la population vit dans la précarité, elle a du mal à joindre les deux bouts. La mesure en question ici n'est pas solidaire et les empêche d'aller de l'avant.

Je ne demanderai pas au Conseil municipal de voter sur le siège le projet de délibération PRD-38, car je ne suis pas si téméraire – ou je ne le suis plus! – mais de le renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, que je prie de le traiter avec célérité. En effet, c'est maintenant qu'il faut agir, car les places de crèche pour l'année prochaine sont en voie d'attribution.

La directive du 1^{er} avril 2009, tant qu'elle sera en vigueur, permettra de ne pas garantir de places en crèche pour les enfants de parents qui ont perdu leur travail aujourd'hui. Certains me rétorqueront que des parents à domicile peuvent bien garder leurs enfants... Mais nous nous accordons tous à dire que les crèches sont un environnement idéal pour socialiser les gamins et les préparer à évoluer ensuite en milieu scolaire! L'égalité des chances doit être de rigueur dans ce domaine-là aussi.

Sur la base de ce principe, il faut abolir la directive du 1^{er} avril 2009. Discriminer les parents, c'est discriminer les enfants! Or, un enfant n'est pas coupable du chômage dont ses parents sont victimes! (*Remarque.*) On me dit que mon intervention est trop longue, mais ce sujet me tient particulièrement à cœur. Cela faisait deux ans que j'étais sur la piste de cette fameuse directive, et je l'ai enfin trouvée! Je vous remercie de m'avoir écoutée, Mesdames et Messieurs, et de ren-

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

voyer le projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à la majorité.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si ce que vient de dire M^{me} Pérez était vrai, nous aurions effectivement affaire à une situation choquante. Mais ce n'est heureusement pas vrai! J'ignore sur quelles informations elle se base, mais celles dont nous disposons démontrent que ses affirmations sont tout à fait inexactes – d'ailleurs, elles ne correspondent pas non plus au texte même du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. En outre, la lettre y afférente de la Délégation à la petite enfance à l'attention des responsables des institutions de la petite enfance souligne bien que la prise en charge des enfants de parents au chômage est garantie pour au moins une année et peut être renouvelée.

Je ne comprends donc pas pourquoi nous débattons de cette problématique ce soir. L'intention des auteurs du projet de délibération PRD-38 est peut-être de critiquer la politique de M. Longchamp en matière de chômage... On connaît l'inventivité de l'extrême gauche à ce sujet! Quoi qu'il en soit, là n'est pas la question!

Nous parlons en ce moment de la politique de la petite enfance menée – de manière parfaitement satisfaisante, comme l'a souligné M^{me} Pérez – par M^{me} Alder. Je rappelle au passage que cette dernière ne fait qu'appliquer la politique mise en place par M. Segond et assumée ensuite par MM. Rossetti et Tornare... Nous n'avons donc aucune objection là-dessus actuellement, et nous ne voyons pas bien en quoi consiste la nature du débat engagé ce soir par M^{me} Pérez. Il nous semble même que l'article 3 du règlement en question stipule le contraire de ce qu'elle prétend au sujet de la directive dont elle fait état.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne perdons pas de temps en renvoyant le projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il suffit que M^{me} Alder prenne la parole immédiatement pour nous donner toutes les informations requises et nous assurer que les enfants de personnes au chômage ont droit à une place de crèche à Genève. Ainsi, nous pourrions clore ce débat sur-le-champ et passer aux points suivants de notre ordre du jour.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Que le projet de délibération PRD-38 soit fondé ou pas, il n'en demeure pas moins que la directive dont il fait état

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

existe. Or, il n'est pas correct qu'elle continue à être en vigueur; il faut l'abolir officiellement, quand bien même M^{me} Alder répondrait à l'invitation de M. Fiumelli – que les Verts lui adressent à leur tour – en donnant ce soir même les informations demandées. Cette mesure doit être assouplie dès demain, afin que les parents désireux de mettre leurs enfants en crèche puissent préparer le plus rapidement possible la prochaine rentrée scolaire.

La directive du 1^{er} avril 2009 a beau être choquante, sa teneur n'est pas nouvelle. Lorsque j'étais moi-même présidente de crèche, j'ai vu passer des mots d'ordre du même genre à l'encontre des parents ayant perdu leur travail. Les Verts rappellent ici qu'être au chômage est un véritable travail! En effet, les caisses de chômage imposent un certain nombre d'exigences aux personnes à la recherche d'un emploi. Celles-ci ne passent donc pas leurs journées à attendre qu'un hypothétique travail leur échoie par hasard, elles doivent au contraire se mobiliser pour répondre aux nombreuses exigences que je viens de mentionner. Cela implique que leurs enfants puissent être gardés.

De plus, on exige de ces personnes qu'elles soient prêtes du jour au lendemain à commencer à travailler, à se recycler professionnellement ou à prendre des cours. Il est donc absolument essentiel que les chômeurs et les chômeuses de notre canton – et de notre ville en particulier – puissent aborder leur recherche d'emploi de manière sereine. La directive en question ne fait qu'engendrer un stress permanent dans ce processus, qui s'ajoute à celui de la convocation imminente par un employeur, pour un stage ou pour des cours. Il est aussi néfaste pour les chômeurs de subir cette tension que pour la Ville de l'entretenir.

Lors de la précédente législature, Manuel Tornare nous a souvent parlé de son ambition de favoriser la parentalité. Eh bien, je ne vois pas comment une telle directive peut coexister avec cette volonté! Au contraire, elle empêche d'envisager sereinement la garde des enfants! Je ne mets pas en cause la capacité d'analyse de M. Fiumelli quant à la lettre de la Délégation à la petite enfance qu'il a mentionnée tout à l'heure mais, pour ma part, j'y lis que l'on tolère pendant une année l'attribution d'une place de crèche à des parents au chômage sans garantir son maintien pour la suite.

Voilà qui engendre un stress supplémentaire. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le chômage de longue durée existe à Genève et qu'il n'est malheureusement pas près de disparaître. Dans ce contexte, il n'est pas du tout normal que les personnes ayant perdu leur emploi soient privées d'une place de crèche pour leur enfant au seul motif du chômage.

Nous pensons que le projet de délibération PRD-38 doit immédiatement être renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour étude, afin que nous puissions y mener un débat de fond. Il ne s'agit pas seulement de comprendre où est le vrai et où est le faux dans les affirmations des uns et des autres

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

sur la problématique en question – je le dis notamment à l’attention de M. Fiumelli, qui ne comprendrait pas pourquoi nous discutons de cet objet – mais également d’établir comment le Conseil administratif précédent a pu accepter qu’une telle directive soit transmise à toutes les institutions de la petite enfance.

Nous les Verts, nous la jugeons discriminatoire, indigne de la politique voulue par la Ville en la matière et contraire aux objectifs adoptés en faveur de la parentalité – qui ont d’ailleurs été plébiscités et applaudis par l’exécutif dans son ensemble, à l’époque. Dans ces conditions, je le répète, comment a-t-il pu accepter qu’une telle directive soit émise? Mais renvoyons sans plus attendre le projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Au nom du Parti socialiste, j’aimerais tout d’abord remercier Maria Pérez d’avoir mis la main sur la directive du 1^{er} avril 2009, dont nous condamnons la teneur. En effet, elle établit une discrimination entre salariés et chômeurs et il n’est pas acceptable que la garde de leurs enfants en dépende. Comme l’ont très bien expliqué mes deux préopinantes, on ne peut pas rendre des parents responsables de la situation de fragilité dans laquelle ils se retrouvent après avoir perdu leur travail. Il ne faut pas rendre leur vie encore plus stressante en ajoutant à la nécessité de trouver un emploi pour assumer leur vie quotidienne et celle de leur famille l’exclusion de leurs enfants des crèches genevoises.

Une municipalité comme la nôtre n’a pas à émettre des directives entraînant des discriminations fondées sur la situation professionnelle des gens ou sur d’autres critères du même ordre, quels qu’ils soient. Nous remercions donc Maria Pérez d’avoir rédigé le projet de délibération PRD-38 et nous estimons que M^{me} Alder pourrait tout simplement supprimer la directive en question. On pourrait même espérer l’application d’une autre directive stipulant que l’ensemble des parents ont droit à une place de crèche, à plus forte raison quand ils cherchent un travail...

Mon activité professionnelle me permet d’affirmer que les demandeurs et les demandeuses d’emploi sont en situation de grand stress. En effet, ils doivent en permanence être prêts à se rendre à la convocation d’un employeur potentiel ou à un stage, ce qui implique de trouver des solutions pour la garde de leurs enfants. Ce n’est pas facile! De ce fait, ils auront tendance à recourir à des arrangements provisoires, par exemple en confiant leur enfant à des personnes dont l’activité lucrative n’est pas toujours déclarée... Par ailleurs, la fréquentation d’une crèche est un facteur de sécurité et de bien-être pour l’enfant lui-même.

Le projet de délibération PRD-38 peut évidemment être renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin d’y être examiné avec diligence mais, pour plus d’efficacité, il vaudrait mieux que M^{me} Alder nous annonce très

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

clairement ce soir la suppression de la directive litigieuse. Si elle nous affirmait sur-le-champ que les demandeurs et les demandeuses d'emploi auront accès aux places de crèche, nous pourrions voter cet objet sur le siège pour répondre rapidement et intelligemment non seulement aux besoins des parents, mais aussi – et surtout – à ceux des enfants!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, il est vrai qu'il serait intéressant d'écouter la magistrate, afin de savoir si la directive dont parlent les auteurs du projet de délibération PRD-38 existe réellement. Nous pourrions ainsi nous épargner un long débat... Mais comme il est déjà engagé, je me permettrai d'y ajouter quelques considérations.

Jusqu'à présent, mes préopinantes ont abordé cette problématique sous l'angle des parents au chômage; pour ma part, j'aimerais parler des enfants, car ce sont eux qui intéressent surtout le Parti démocrate-chrétien. Comment peut-on exclure un enfant d'une crèche, parce que ses parents se retrouvent au chômage? Nous savons bien que la fréquentation d'un environnement institutionnel aussi stimulant permet aux enfants d'évoluer dans un contexte favorable qui favorise leur développement intellectuel. On ne peut pas les en priver, alors même que leurs parents sont fragilisés et doivent faire face à une extrême précarité due à la perte de leur emploi! C'est totalement illogique! Il suffit d'avoir un peu de bon sens pour en convenir!

Par conséquent, je me réjouis que nous débattions en commission du projet de délibération PRD-38, car c'est dans ce cadre que nous tirerons au clair les données du problème. Pensons en priorité aux enfants, car ils sont le trésor de notre société!

M. Pascal Spuhler (MCG). S'il existe dans cette République un quelconque ostracisme vis-à-vis des chômeurs en matière d'accueil d'enfants dans les crèches, c'est évidemment tout à fait inadmissible. Dans ce cas, il faudra y remédier immédiatement en abolissant la directive dont il est question dans le projet de délibération PRD-38. Nous le soutiendrons donc, en nous réjouissant d'y travailler en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi en commission du projet de délibération PRD-38. Néanmoins, nous nous posons de nombreuses questions à son sujet. M^{me} Pérez nous dit que la problématique de l'accueil en crèche des enfants de chômeurs lui tient très à cœur – certes, mais elle a mis deux ans pour dénicher la directive du Conseil adminis-

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

trafic qu'elle entend remettre en cause! Et cela alors qu'un membre de son parti siège à l'exécutif! Comment ose-t-elle prétendre à une quelconque crédibilité? J'ignore à quel niveau se situe le dysfonctionnement, si c'est au sein de son parti ou du côté du magistrat lui-même, mais nous expliquer qu'il faut deux ans pour trouver le texte d'une directive en vigueur dans l'administration municipale, c'est un peu fort de café! Enfin, visiblement, M^{me} Pérez n'en est pas à cela près...

Quoi qu'il en soit, si j'ai bien compris le sens de ce débat, elle s'en prend à une directive pour la contester. Or, il n'est nul besoin de la modifier, puisque l'article 3 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève stipule clairement que les structures d'accueil sont réservées en priorité aux enfants dont les parents sont domiciliés en Ville de Genève. Quant à moi, je serais presque tenté d'ajouter qu'ils doivent être légalement domiciliés dans notre ville, ce qui me rassurerait un peu...

L'article 3 précise encore que les parents sont «notamment actifs ou demandeurs d'emploi». Cette précision me paraît redondante, car il est question ici de domiciliation, et non de situation professionnelle. Peu importe que ces gens travaillent ou soient au chômage! Le fait qu'ils vivent sur le territoire de la commune implique par principe qu'ils comptent tous parmi les bénéficiaires potentiels des crèches.

J'ai écouté très attentivement le discours de M^{me} Pérez. Selon elle, la situation des personnes au chômage à la recherche d'un emploi est dramatique; elles doivent donc avoir droit à une place de crèche pour leur enfant, afin de ne pas l'avoir sur les bras au moment de se présenter à un entretien d'embauche. Or, Genève manque de places de crèche! Les revendications de M^{me} Pérez reviennent à priver les gens qui travaillent de la possibilité de mettre leur enfant en crèche. Nous devons tenir compte de la capacité d'accueil des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville, qui est limitée et même insuffisante. Inutile de creuser le problème encore davantage!

Pour conclure, je ne partage pas du tout cette vision d'un Etat qui devrait systématiquement venir en aide à la pauvre population genevoise. Une bonne partie des gens au chômage ont des amis, des voisins ou de la famille pour les seconder, et ils n'ont pas besoin de l'Etat – je l'espère! – pour trouver une solution à tous leurs maux. Cela vaut pour les crèches comme pour le reste. Le système prôné par M^{me} Pérez est celui d'un Etat qui va toujours au-devant des besoins de la population en la déresponsabilisant chaque fois davantage, tandis que le budget municipal ne cesse de grossir.

Cependant, comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'Union démocratique du centre ne s'opposera pas au renvoi du projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, où nous aurons l'occasion de l'examiner sous toutes ses coutures.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je crois avoir été largement mise en cause! Par conséquent, je me dois de répondre à M. Bertinat sur certains points qu'il a évoqués. Pour commencer, le magistrat de mon parti auquel il s'est référé dirige le département des constructions et de l'aménagement – ce qui signifie que sa tâche est de construire des crèches, non d'en gérer le fonctionnement!

Ensuite, un deuxième point sur lequel mon avis diffère complètement de celui de M. Bertinat – je n'entends pas m'y étendre longuement – est la stigmatisation du chômeur, patente dans son discours. Selon lui, il faut «responsabiliser le chômeur», ce qui signifie à mon sens culpabiliser la personne qui a perdu son emploi. L'Alternative pense qu'il ne faut pas opposer les besoins, comme me le souffle à l'instant une camarade socialiste, mais élaborer des procédures non discriminantes qui englobent toute la population.

En ce qui concerne l'article 3 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, il stipule effectivement que les places de crèche sont réservées en priorité aux résidents genevois, mais il faut comprendre qu'il s'agit de toute façon des résidents légaux. En effet, le système genevois de tarification des crèches est basé sur la présentation de la taxation fiscale des parents – or, qui paie des impôts à Genève, si ce n'est les résidents légaux? Je le signale, puisque ce détail semble si important aux yeux de M. Bertinat.

Voilà, si je n'ai pas répondu à toutes ses questions, je pense qu'il pourra me les poser lors des débats de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Eric Bertinat (UDC). Je n'ai pas spécialement mis en cause M^{me} Pérez – en revanche, il me semble que c'est elle qui me met en cause! Je ne vois pas à quel moment j'ai stigmatisé les chômeurs! Je suis moi-même au chômage! Je n'ai jamais stigmatisé les chômeurs, Madame! Je vous dis simplement que j'espère qu'ils se débrouillent autrement qu'en comptant sur un Etat mammoth qui s'occupe de tout à la manière soviétique!

J'aimerais encore faire une deuxième remarque à l'attention de M^{me} Pérez, car elle a fait une erreur pardonnaible, pour quelqu'un de son bord politique... Elle a prétendu que les gens qui paient des impôts à Genève sont forcément des résidents légaux, et qu'ils ont donc droit à des places de crèche en tant que tels. Eh bien, c'est faux! Du moins, si j'en crois M^{me} Emery-Torracinta, candidate au Conseil d'Etat, qui l'a dit de long en large au cours des dernières semaines: les clandestins résidant sur le territoire de notre canton paient des impôts! Voilà qui ouvre un large débat, d'ailleurs...

Je répète donc que je ne stigmatise ni ne discrimine personne, je tiens à l'affirmer fermement. Je demande simplement que les gens soient plus responsables, et

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

j'affirme également que la vision d'un Etat qui va au-devant de tous leurs besoins en gonflant simplement ses budgets n'est pas la seule solution à apporter au problème du chômage. Je ne vois vraiment pas qui je pourrais stigmatiser en disant cela... sinon votre parti, Madame Pérez!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis assez surpris de certains discours que nous avons entendus ce soir au sujet du projet de délibération PRD-38. M. Bertinat vient de le rappeler: les résidents légaux de notre canton ne sont pas les seuls à payer des impôts, ce qui fait que les personnes sans permis de travail – cette zone grise de notre économie – ont elles aussi accès aux places de crèche, sans avoir besoin d'être légalisées pour autant. Mais là n'est pas le problème.

Je ne comprends pas la démarche d'Ensemble à gauche. Est-il vraiment utile de renvoyer ce projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour étude – à moins que la magistrate concernée n'intervienne directement, tout à l'heure, pour régler le problème en trois coups de cuiller à pot – alors que cette affaire aurait pu se régler à l'interne avec le Conseil administratif à majorité de gauche?

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous faites ici de l'électoratisme de bas étage – ce dont vous accusez par ailleurs souvent le Mouvement citoyens genevois! Votre seul objectif est de faire mousser la chose, pour montrer que vous êtes les grands chevaliers blancs de la petite enfance! Eh bien, vous me faites rigoler! La directive que vous contestez n'est pas si méchante que cela, puisqu'elle garantit tout de même que les enfants de chômeurs peuvent rester en crèche en tout cas une année, voire davantage.

Pour notre part, nous ne ferons pas comme vous qui refusez systématiquement de discuter des objets que nous déposons, et nous accepterons le renvoi du projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous agissons donc à l'inverse de votre habitude de refuser nos propositions que vous accusez d'être électoralistes. Les vôtres le sont tout autant! Il en va ainsi dans tous les partis politiques du monde, telle est la réalité! Par conséquent, acceptez aussi quelques-uns de nos projets, de temps en temps!

La présidente. Je rappelle aux orateurs et aux oratrices qu'ils doivent s'adresser à la présidente...

M^{me} Salika Wenger (EàG). Il y a des discours que nous ne devrions plus entendre, dans cette enceinte. Demander une place de crèche pour chaque enfant

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

n'a rien de soviétique! Prenons l'exemple d'un pays tout sauf soviétique: la Suède. Là-bas, il y a une place de crèche pour tous les enfants – immigrés ou pas, blancs ou pas, Suédois ou pas...

La problématique des crèches doit être abordée sous plusieurs angles différents, et en premier lieu celui des parents. Certains sont sans emploi, momentanément ou pas, volontairement ou pas – car il y a des gens qui choisissent de rester à la maison, éventuellement en travaillant à domicile, sans que cela implique de leur part une disponibilité totale pour s'occuper de leur enfant. Il y a de nombreuses situations possibles, dont les tenants et les aboutissants ne nous regardent pas.

C'est l'enfant qui est important! Or, les crèches ne sont pas qu'une garderie, mais un espace de socialisation. Voilà ce qui compte le plus! Dans ce sens, la Suède a fait un bon choix en permettant la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge, afin de leur donner un certain nombre d'«outils» qui leur seront utiles par la suite. Or, la suite dont je parle, c'est leur vie d'adultes dans la société. Nos partis politiques se plaignent à longueur de temps du fait que les jeunes n'ont pas de travail, qu'ils traînent dans la rue, et j'en passe! C'est là le résultat d'une mauvaise politique et d'une manière erronée d'envisager l'enfance comme un moment passager qu'il faudrait gérer vite fait, en confiant ses gamins à la garde des voisins... Mais l'enfance ne se réduit pas à cela... (*Brouhaha.*)

Je vois que cela intéresse beaucoup ces messieurs! Je leur recommande d'aller regarder le match de foot à la buvette, au lieu de le suivre ici sur leurs ordinateurs! Il est un peu difficile de parler dans ces conditions. Messieurs, vous donnez ici l'exemple même de ce que vous condamnez: vous déplorez sans arrêt le manque d'éducation des enfants, leur incapacité de se concentrer soi-disant parce qu'ils jouent trop aux jeux vidéo – et vous, vous regardez des matches de foot en papotant au moment où je tente de m'exprimer dans cette enceinte! A voir, bien peu d'entre vous ont dû grandir dans des crèches et recevoir l'éducation nécessaire pour siéger ici! Vous ne comprenez même pas que ce qui se dit dans ce parlement est parfois important, indépendamment de celui ou celle qui le dit!

M. Olivier Fiumelli (LR). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, restons-en là avec le grand numéro de populisme d'Ensemble à gauche! Demandons plutôt à M^{me} Alder de répondre précisément à la question suivante: y a-t-il eu une seule fois, au cours de ces vingt dernières années, un enfant de parents chômeurs dont la place de crèche n'a pas été renouvelée? La magistrate nous confirmera que cela n'est jamais arrivé – c'est la vérité – et nous pourrions ainsi clore ce débat populiste. Merci!

M. Thomas Bläsi (UDC). Ma collègue Salika Wenger a évoqué le cas de la Suède. C'est intéressant... Ce pays a effectivement mis en place, au cours des

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

années 1970, une politique axée sur la création de crèches pour favoriser l'égalité des chances entre tous les enfants. Seulement voilà: dans les décennies qui ont suivi, les Suédois se sont rendu compte qu'elle n'était malheureusement pas applicable et que le «tout-crèche» n'était pas satisfaisant. Ils sont donc revenus à un système de congé parental qui correspond à peu près à ce que notre Assemblée constituante a appelé «salaire parental». Ce dispositif tient compte de la nécessité de la présence des deux parents auprès de leurs enfants.

J'insiste sur ce point: la Suède a constaté par expérience l'échec de la politique du tout-crèche et la réussite de la présence des deux parents. Avec quel résultat? Des postes de travail occupés à 80% par les femmes! Je considère cela comme un succès et une marque de reconnaissance notable envers la population féminine! Je vous le répète, Madame Wenger: contrairement à ce que vous dites, la Suède a renoncé au tout-crèche pour adopter le salaire parental – système que promeut l'Union démocratique du centre et que vos rangs refusent systématiquement! (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je suis satisfaite de la plupart des interventions de mes préopinants et je tiens à remercier ceux qui se sont prononcés en faveur du projet de délibération PRD-38. M. de Kalbermatten souhaite que je le mentionne nommément, semble-t-il... voilà qui est fait! J'avais très peur, avant cette séance, de l'accueil qui serait réservé à cet objet – je craignais même que l'urgence ne soit refusée. A présent, forte de tout ce que je viens d'entendre, je serais tentée de demander le vote sur le siège! Mais j'aimerais tout de même entendre M^{me} la magistrate auparavant, car je crois que les propos tenus par les groupes qui soutiennent notre projet de délibération vont dans le sens de la politique qu'elle entend mener. A l'issue de sa prise de parole, nous pourrions peut-être nous épargner le tour en commission et tenter un vote sur le siège...

M. Michel Chevrolet (DC). J'aimerais réagir aux propos de M^{me} Salika Wenger, qui reprochait tout à l'heure aux mecs de certains partis d'être en train de regarder un match de foot... Elle pourra constater que le groupe démocrate-chrétien, lui, est bien présent dans le débat et que ses membres ne sont pas à la buvette pour voir du foot! Comme vous le savez, Madame Wenger – vous lui transmettez, Madame la présidente – nous nous intéressons de près à la politique familiale.

M. Bläsi m'a coupé l'herbe sous les pieds: ses propos étaient parfaitement exacts. La politique du tout-crèche a montré ses limites en Suède, dans les années 1985-1990. Ce pays a compris que l'égalité des chances était mieux garantie en permettant la garde partagée des enfants, un principe cher au Parti démocrate-chrétien. Le modèle suédois, où le papa et la maman s'occupent de leurs enfants,

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

fonctionne mieux que les crèches et a d'ailleurs permis une recrudescence de la natalité. Evidemment, cette politique a un coût: 25% du budget suédois est consacré aux retraites, 50% aux assurances-maladie et à la santé, et environ 20% au soutien à la natalité – via les crèches, certes, mais surtout grâce à la garde partagée des enfants en vue de l'égalité des chances. Voilà le système que le Parti démocrate-chrétien défend depuis longtemps.

Cela dit, dans le débat populiste de ce soir, nous ne tolérons pas d'être accusés de regarder un match de foot au lieu de débattre sérieusement de questions aussi importantes. Le franc-parler démocratique a ses limites, on ne peut pas dire n'importe quoi dans cette enceinte! Nous ne nous divisons pas en défenseurs et pourfendeurs de crèches, il faut simplement trouver une bonne politique à appliquer en la matière.

Or, la politique de la petite enfance est déjà très développée en Ville de Genève. Malheureusement, nous savons tous combien il est difficile de créer des places de crèche supplémentaires, car elles coûtent cher et nous manquons d'emplacements où implanter ces institutions. Actuellement, les citoyennes et les citoyens genevois souffrent cruellement de cette situation.

Pour clore le débat, je dirai encore à l'attention de M^{me} Salika Wenger, qui est justement à la buvette...

Des voix. Elle est là!

M. Michel Chevrolet. Certes, mais elle n'est pas à sa place! Et elle n'écoute pas ce qu'on lui dit! Elle a beau nous reprocher de regarder le foot à la buvette, comme elle l'a fait il y a un instant, nous sommes bien présents dans ce parlement et nous continuerons à défendre la politique de la petite enfance! Le Parti démocrate-chrétien ira le plus loin possible dans ce sens, et il fera tout le nécessaire. Pour l'heure, comme l'a dit M. Fiumelli, nous attendons une réponse concrète de la part de la magistrature: y a-t-il discrimination dans l'attribution des places de crèche à Genève? Ou faudra-t-il admettre que le projet de délibération PRD-38 est purement démagogique?

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je souhaitais juste confirmer ce que j'ai déjà dit tout à l'heure: le groupe socialiste est prêt à voter sur le siège le projet de délibération PRD-38.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je ne suis pas étonnée de la réponse à côté de la plaque que vient de nous servir M. Chevrolet! Il y a tellement de bruit dans cette salle, que nous ne pouvons pas nous entendre les uns les autres... Raison pour laquelle il a interprété mes propos de manière complètement erronée, car ils n'avaient rien à voir avec la conclusion qu'il en a tirée.

Je ne m'en suis pas prise précisément au groupe démocrate-chrétien, car je sais qu'il défend la famille. J'ai voulu expliquer qu'il était nécessaire de garantir une place de crèche pour tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leurs parents. Tel était le sens de mon intervention de tout à l'heure. Je n'ai nullement remis en cause le fait que les petits ont besoin de la présence d'un papa, d'une maman, d'une tante, d'une grand-mère, d'une sœur ou que sais-je encore... Cet aspect-là ne nous regarde pas!

Je reprends: nous devons tenir compte des intérêts des parents, mais également de ceux des enfants – lesquels me semblent prépondérants. Madame la présidente, vous transmettez au Parti démocrate-chrétien mon espoir de le voir admettre que nous puissions nous préoccuper de la situation des enfants! Or, à ce que je sais, les enfants socialisés jeunes deviennent ensuite des adultes plus aimables et fréquentables... (*Brouhaha.*) Je sais, tout le monde a envie de parler en même temps pour exprimer son avis! Il y a des sujets qui provoquent ce genre de réactions...

Le congé parental, c'est bien beau – mais comment faire, quand il n'y a qu'un seul parent? Les familles monoparentales existent! Comment doivent-elles se débrouiller? En faisant garder les enfants par la concierge? Quelles inepties n'avons-nous pas entendues à ce sujet!

Notre demande est claire, et elle ne consiste pas à inventer un nouveau système! Contrairement à ce que certains ont prétendu, M^{me} Alder fait ce qu'elle peut – comme tout le monde, d'ailleurs! – pour qu'il y ait suffisamment de crèches à Genève. Nous aimerions simplement que l'accueil des enfants soit accordé indifféremment à tous les parents qui en font la demande. Nous n'opposons pas les gens qui travaillent à ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Il n'est pas question de diviser la population en sous-catégories dont certaines ne jouiraient pas des mêmes droits sociaux que les autres! Et cette volonté n'a rien de soviétique! C'est justice, tout simplement!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention. Il est vrai que la problématique des parents chômeurs me touche particulièrement, et que je me soucie aussi de la situation des enfants. Il est très difficile de rechercher un emploi, quand on n'a pas l'assurance que ses enfants sont bien pris en charge.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

A ce sujet, je peux déjà vous donner plusieurs informations. Malgré l'effort de la Ville et l'action de mes prédécesseurs en matière de crèches, nous ne pouvons satisfaire à ce jour que 58% des demandes de parents. Non seulement nous ne disposons pas de places suffisantes dans les institutions de la petite enfance, mais il faut également tenir compte de certaines situations plus urgentes que d'autres pour établir des priorités.

En ce qui concerne une éventuelle discrimination dans l'attribution des places de crèches, je rassure cette assemblée: nous faisons tout pour que les parents demandeurs d'emploi aient la garantie d'en bénéficier comme les autres. Je rappelle encore que l'article 3 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève comporte un alinéa formulé comme suit: «Sont réservés les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière.» Par conséquent, il est évident que nous ne laisserons personne au bord du chemin!

Le projet de délibération PRD-38 consiste essentiellement à ajouter un amendement audit règlement, ce à quoi je ne vois aucun inconvénient; cela permettrait peut-être même de donner une base plus solide à une pratique déjà en vigueur. Je ne m'opposerai donc pas à un vote sur le siège, si telle est la volonté de la majorité du Conseil municipal. J'insiste néanmoins sur le fait que nous faisons déjà tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux besoins de toutes les familles, quelle que soit leur situation sociale.

La présidente. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi du projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, d'une part, et d'une demande de discussion immédiate d'autre part. Nous passons au vote.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 55 oui contre 18 non.

Premier débat

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que nous voterons cet amendement au règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, vous n'avez pas à vous inquiéter de notre position à cet égard. Simplement, le texte que nous soumet Ensemble à gauche est mal rédigé, car il laisse entendre que même les parents rentiers pourront obtenir une place de crèche pour leur enfant! Il ne me semble pas que tel soit l'objectif poursuivi par les auteurs du pro-

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

jet d'arrêté PRD-38... Je les remercie donc de bien vouloir reformuler l'intitulé de leur amendement en éliminant le terme «notamment», qui ouvre la porte à tous les cas de figure possibles.

La présidente. Madame Pérez, avant le vote, le bureau doit vous demander une précision: l'article 3 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève est-il le seul que vous entendiez modifier?

M^{me} Maria Pérez (EàG). Madame la présidente, nous nous sommes retrouvés dans une situation un peu bizarre, dans cette affaire. Le règlement en question ayant été rédigé par le Conseil administratif, il ne nous appartient pas de le modifier par un amendement portant sur un seul de ses articles – à ce que je sache, du moins, mais je ne connais peut-être pas toutes les subtilités de la procédure sur le plan juridique.

Par conséquent, dans mon projet de délibération, j'ai repris l'entier du règlement de M^{me} Alder en modifiant légèrement son article 3. Nous devons donc voter sur le tout, à savoir accepter l'intégralité du règlement modifié et non un simple amendement... (*Remarque.*) Je précise que je n'en ai pas changé un iota, à l'exception de la modeste modification de l'article 3 évoquée précédemment. Je le répète par souci de clarté: concrètement, seul cet article 3 change; cependant, nous devons formellement accepter tout le règlement, puisqu'il n'émane pas de nous mais du Conseil administratif... (*Brouhaha.*) Je vois que certains de mes collègues veulent réagir, mais nous sommes en procédure de vote!

La présidente. Nous ne sommes pas encore en procédure de vote, mais il ne sert à rien que tout le monde s'excite! Le bureau du Conseil municipal est en train d'examiner le problème pour voir comment procéder... Monsieur le conseiller administratif Pagani, vous avez demandé la parole pour nous apporter vos lumières?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je l'espère, Madame la présidente! J'interviens en tant que vice-président du Conseil administratif, pour donner l'explication suivante. La magistrate en charge de la petite enfance a dit que la modification réglementaire demandée dans le projet de délibération PRD-38 ne lui posait aucun problème, bien au contraire. Nous l'avons tous entendue, et j'ai pris acte de la volonté majoritaire du Conseil municipal en ce sens.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

Cependant, du point de vue juridique, le vote doit porter sur l'ensemble du règlement en question au risque d'un grand débat général. Je propose de faire plus simple: au vu de cette situation, le Conseil administratif s'engage à modifier lui-même le règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en reprenant à son compte l'amendement d'Ensemble à gauche. Ainsi, le problème est réglé! Il n'est même pas nécessaire de voter le projet de délibération PRD-38, puisque nous nous engageons à satisfaire sa demande – je parle au nom de la majorité du Conseil administratif qui semble se dessiner.

M^{me} Esther Alder présentera demain à l'exécutif la modification en question sur la base d'une note rédigée à cet effet, nous l'adopterons et ferons inscrire la modification demandée au règlement. Ainsi, l'affaire sera close! Procéder de cette manière me paraît beaucoup plus simple que d'ouvrir un large débat sur l'ensemble du règlement, ce qui justifierait son renvoi en commission – or, il me semble que c'est justement ce que les défenseurs du projet de délibération PRD-38 veulent éviter!

La présidente. Mesdames et Messieurs, il y a des choses que l'on peut faire, dans ce Conseil municipal, et d'autres que l'on ne peut pas faire. Vous avez souhaité la discussion immédiate; nous sommes en premier débat et tous ceux qui voudront s'exprimer auront la parole. Puis, en deuxième débat, le règlement proposé par M^{me} Pérez sera mis aux voix.

M. Michel Chevrolet (DC). Je remercie le vice-président du Conseil administratif de venir à la rescousse de sa camarade de parti M^{me} Pérez... Nous nous sommes effectivement engagés à voter ce soir sur le siège le projet de délibération PRD-38, car il nous paraissait intéressant. En l'occurrence, nous ne pouvons pas faire aveuglément confiance au magistrat. Nous refusons de lui donner notre blanc-seing en attendant sereinement que l'exécutif modifie demain matin le règlement concerné, avant de nous soumettre le tout le soir même. Je juge cette façon de procéder pour le moins abracadabrante!

A mon sens, les objets soumis à notre assemblée doivent être traités avec le même sérieux que le débat auquel ils donnent lieu, et il est incorrect de s'en débarrasser par un tour de passe-passe comme celui que M. Pagni nous propose ici. Nous avons fait confiance à M^{me} Pérez, car la problématique qu'elle soulève dans le projet de délibération PRD-38 est intéressante et importante à nos yeux, mais nous nous en tiendrons à cette position sans aller plus loin.

Je signale d'ailleurs que le groupe démocrate-chrétien est divisé, une partie de ses membres ayant voté le renvoi de cet objet en commission et l'autre la discus-

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

sion immédiate. Pour ma part, je pense que, dans ces conditions, mieux vaudrait arrêter ce débat et renvoyer immédiatement le projet de délibération en commission, afin de le modifier et de le voir revenir ensuite dans notre plénum pourvu d'une formulation convenable – et non pas bricolée à l'emporte-pièce, comme c'est le cas maintenant.

Si la confiance régnait entre les conseillers municipaux et les magistrats, nous pourrions suivre la proposition de M. Pagani – mais pas pour bricoler à la va-vite une solution de dernière minute en modifiant un peu n'importe comment un règlement municipal au cours d'un débat populiste... Il est 21 h 30, les citoyens qui nous regardent sur TV Léman bleu s'intéressent sûrement à d'autres problématiques et nous avons un ordre du jour copieux à traiter. Je propose donc tout simplement le renvoi immédiat en commission du projet de délibération PRD-38, et *basta!* Ne commençons pas à bricoler des modifications à la va-vite ce soir, aux yeux des téléspectateurs!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, ce débat prend une tournure susceptible de nous égarer loin des objectifs que nous nous sommes fixés. Comme l'a dit M. Pagani, le Conseil administratif s'engage à modifier le règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève selon le projet de délibération PRD-38. Nous avons bien entendu l'argumentation développée par M^{me} Pérez, et je vous confirme que j'éliminerai toute formulation pouvant être perçue comme «restrictive» à l'égard des personnes au chômage. J'ai pris acte de cette demande, et je ferai le nécessaire auprès de mes services pour qu'elle soit rapidement satisfaite.

La présidente. Mesdames et Messieurs, à ce stade, il apparaît clairement au bureau que nous devons clore le débat engagé par un vote. Néanmoins, j'aimerais faire une remarque à titre personnel: à mon sens, la sagesse voudrait que nous revotions sur le renvoi en commission du projet, qui me semble largement plus adéquat. Pour l'heure, je donne la parole à M. Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je ne sais pas si c'est le fait de parler des crèches qui infantilise pareillement ce parlement... Nous sommes saisis ici d'un projet de délibération bien précis, et il n'est pas question de faire autre chose sous prétexte que le Conseil administratif pourrait modifier lui-même un règlement dont nous ne savons même pas s'il a été accepté au préalable par le Conseil municipal. Nous ignorons s'il est entré en vigueur, puisque le document

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

qui nous a été transmis porte l'indication «entrée en vigueur le...». Que signifient ces trois points de suspension? Ce que l'on veut nous faire faire ce soir n'est vraiment pas sérieux!

Nous avons voté la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-38. A moins d'un nouveau vote pour infirmer ce choix, il ne me semble pas que nous puissions changer de manière de procéder. De plus, je répète que nous ne savons pas sur quoi il s'agit de voter au final, puisque le règlement municipal en question n'a, semble-t-il, jamais été validé par le Conseil municipal. Il vaudrait mieux retirer ce point de notre ordre du jour, tout simplement, reformuler correctement la modification réglementaire demandée et la renvoyer en commission. Quoi qu'il en soit, procédons dans le respect de notre propre règlement et donnons l'image d'un parlement qui délibère sérieusement!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que ce débat a largement débordé de son cadre. Nous étions tout à fait d'accord de débattre du projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et tous les groupes ont pu exprimer leur position à ce sujet. Mais, à cause des excès de langage de certains, nous voilà maintenant obligés de voter sur le siège. Je suis navré, le Mouvement citoyens genevois ne jouera pas à ce petit jeu-là. Nous avons accepté le principe de la discussion en commission, mais nous refuserons le vote sur le siège d'un règlement dont nous ignorons s'il a été adopté – et, si tel est le cas, où, comment et par qui – comme l'a dit mon collègue M. Bertinat.

M. Pagani et M^{me} Alder ont beau nous affirmer avec la meilleure volonté du monde qu'ils modifieront le règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, nous n'accepterons pas aussi légèrement la procédure qu'ils proposent. Madame la présidente, je vous le demande formellement: pouvons-nous revenir sur le vote de tout à l'heure et renvoyer le projet d'arrêté PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse? On ne peut pas travailler dans un tel désordre!

L'intention de M^{me} Pérez était bonne, au départ, mais on nous demande maintenant de nous prononcer sur quelque chose qui n'a plus rien à voir avec le débat initial! Il faut que nous puissions en parler en commission, afin de connaître les tenants et les aboutissants du problème – s'il existe réellement – et d'examiner en détails le règlement dont il est fait état dans le projet de délibération d'Ensemble à gauche. Nous voulons savoir s'il a été adopté, par qui et comment.

Je vous demande donc de revenir sur votre vote, Mesdames et Messieurs, et de renvoyer le projet de délibération PRD-38 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'espère que nous pourrons bientôt et enfin clore ce débat! Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Fiumelli, qui a affirmé à plusieurs reprises que les cas d'enfants de chômeurs exclus des crèches n'existaient pas dans notre ville. Il y a deux ans, j'ai été interpellée par des syndicats qui recevaient jour après jour des femmes désireuses de sortir du circuit de la demande d'emploi, car ce statut les empêchait d'avoir accès aux places de crèche pour leurs enfants. En outre, leur conseiller en placement respectif estimait qu'en raison de leurs enfants à charge elles ne répondaient pas aux critères d'embauche.

De plus, j'ai dans mon entourage une femme seule avec enfants hors de tout réseau familial, qui passait de contrat à durée déterminée en contrat à durée déterminée – situation jugée équivalente au chômage par la crèche où elle avait mis sa fille, qui en a été exclue. Ce cas m'a poussée à vouloir déposer une motion, mais on m'a dit – y compris au sein de mon groupe – que je ne pouvais pas m'en tenir à un cas particulier et que je devais mettre la main sur la directive autorisant ce genre d'abus. Je m'y suis employée activement pendant deux ans, et j'ai fini par la dénicher!

Je trouve donc un peu saumâtre, de la part de M. Fiumelli – vous lui transmettez, Madame la présidente – de prétendre que je ne fais que de la démagogie en remuant du vent! Il n'a peut-être pas de cas similaire dans son entourage à lui, car je pense que nous ne fréquentons sans doute pas les mêmes cercles... En tout cas, ses remarques à mon égard sont vraiment injustifiées!

Je le répète, j'ai simplement utilisé un convertisseur informatique pour transposer le règlement de M^{me} Alder du format PDF au format *Word*, afin d'en modifier trois mots. Cela ne m'a pas pris plus de quelques minutes! Ce n'était pas un travail faramineux, il suffisait de trouver où insérer ce léger changement. Le texte dont il est question ce soir est donc bien celui de M^{me} Alder, et j'y adhère totalement!

Je déplore les propos tenus par M. Chevrolet – vous lui transmettez, Madame la présidente, quand il sera à nouveau assis à sa place... – qui a prétendu ne pas vouloir donner son blanc-seing au Conseil administratif. En ce qui me concerne, la politique défendue et menée par la magistrate Esther Alder me convient parfaitement! Simplement, du point de vue juridique, je ne pouvais pas soumettre au Conseil municipal la modification souhaitée sous la forme d'un simple amendement, raison pour laquelle je proposais l'ensemble du règlement. Mais la tournure du débat et le dérapage auquel nous assistons en ce moment ne me plaisent pas et, par conséquent, je retire le projet de délibération PRD-38. J'espère que vous en prendrez bonne note, Madame la présidente! J'espère que l'engagement pris par le Conseil administratif tout à l'heure figurera au *Mémorial* et que les modifications réglementaires demandées seront bientôt effectives. Ce débat aura été pour

Projet de délibération: institutions de la petite enfance et parents au chômage

nous l'occasion de donner un signal politique fort en matière de petite enfance, et cela me suffit!

La présidente. Bien. On vient de me faire savoir par écrit que les douze signataires du projet de délibération PRD-38 étaient tous d'accord de le retirer.

Il est pris acte de ce retrait et le débat est donc clos.

M. Olivier Fiumelli (LR). J'ai été mis en cause, Madame la présidente!

La présidente. Personne n'a été mis en cause! (*Brouhaha.*) Monsieur Fiumelli, certains membres du bureau n'étant pas de cet avis, je vous donne quand même la parole.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais simplement rappeler ce que je vous ai dit il y a une heure: ce point pouvait être traité en trois minutes sur la base de l'intervention de M^{me} Alder, qui nous a bel et bien confirmé – comme je vous l'annonçais d'emblée – qu'aucun enfant de parents au chômage n'avait souffert de discrimination dans les crèches genevoises. La magistrate s'en étant portée garante, le débat aurait pu se terminer il y a une heure!

Je relève que le groupe Ensemble à gauche a pour habitude de pourrir les débats du Conseil municipal. On se rappelle son magnifique projet de règlement sur la police municipale, qui nous a fait gaspiller cinq heures de débat budgétaire, l'année passée – sans parler de son projet de règlement sur le domaine public!

Le projet de délibération PRD-38 est retiré par ses auteurs.

5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 (PR-955)¹.



V I L L E D E DÉPARTEMENT DES FINANCES
G E N È V E ET DU LOGEMENT

**RAPPORT DU
CONSEIL ADMINISTRATIF
À L'APPUI
DES COMPTES 2011

PR - 955**

¹ Version complète du rapport de gestion et des comptes consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

Conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif a l'honneur de présenter au Conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2011.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2011, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Enfin, une attention particulière est portée au compte d'investissements et à son financement, ainsi qu'aux émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

Le second chapitre est consacré au bilan annuel des délégations.

Le troisième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements administratifs pour l'exercice écoulé. Chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2011 par missions et prestations. La présentation appliquée pour les comptes 2010 est reprise en 2011, chaque service dresse un bilan de l'année écoulée sous une rubrique « Introduction et faits marquants ».

Un chapitre complémentaire est consacré au suivi des coûts des grandes manifestations et présente 8 manifestations dans l'édition 2011. En outre, l'analyse des coûts du projet «2012 Rousseau pour tous», initiée en 2010, sera publiée dans le Rapport de gestion du CA à l'appui des comptes 2012.

Ce travail se base sur une démarche de coûts complets, prenant en compte notamment les coûts internes de main-d'œuvre, ainsi que d'utilisation des véhicules et engins ou encore de mise à disposition de matériel et de locaux de la Ville de Genève. Le recensement de ces coûts implique par conséquent une collaboration étroite avec l'ensemble des services municipaux prestataires.

La grande nouveauté de cette édition 2011 réside dans l'ajout d'un volet dédié aux Engagements d'Aalborg, plus précisément au suivi annuel du «Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève».

Enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques concernant la Délégation Genève Ville Solidaire, ainsi que les subventions du Département de la culture et du sport et un éclairage particulier sur les Musées d'art et d'histoire.

Le rapport du CA à l'appui des comptes 2011 vient ainsi clore un processus budgétaire par missions et prestations réparti en plusieurs étapes et étalé dans le temps.

Entre la détermination des objectifs et leur évaluation, il s'écoule plus de 18 mois. Ainsi, concernant les objectifs 2011, le processus a été initié en mars 2010 avec la revue du catalogue des missions et prestations. Il s'est poursuivi en avril 2010 avec une nouvelle approche de détermination des objectifs, dont l'évaluation a été effectuée en février 2012.

Le présent rapport est riche en enseignements et laisse entrevoir des évolutions pour les exercices à venir.

Ce rapport confirme les évolutions de la démarche entamées en 2010 :

- **le nombre d'objectifs a été drastiquement diminué** depuis 2008. En effet, si 660 objectifs étaient déterminés par les directions et services en 2008, ce nombre s'élevait à 185 en 2011. En moyenne, chaque entité présente environ 4 objectifs. Cette concentration est la conséquence directe des instructions fournies par l'unité Contrôle de gestion lors de la détermination des objectifs 2011;

- **chaque objectif comporte un indicateur et une valeur cible**, afin de rendre l'exercice d'évaluation moins subjectif. L'évaluation consiste désormais à mettre en regard de ces éléments une valeur atteinte en plus du degré de réalisation;
 - **la grille d'évaluation des objectifs a été également modifiée** pour distinguer clairement les objectifs reportés, de ceux abandonnés. Il subsiste 4 degrés de réalisation qui sont «Atteint», «Partiellement atteint», «Non atteint ou reporté» et «Abandonné»;
 - sur la forme, les informations insérées sous la rubrique «Introduction et faits marquants» et «Commentaires sur la réalisation des objectifs» ont été **limités en nombre de caractères**, ceci afin d'améliorer la lisibilité du document. Les services municipaux ont été vivement **encouragés à commenter** tout objectif dont la cible a été partiellement atteinte ou non atteinte.
- évalués comme partiellement atteints. Le 18% restant des objectifs est évalué soit comme non atteint (15%), soit comme abandonné (3%). Il s'agit ici d'une moyenne qui recouvre d'importantes disparités selon les départements ;
- l'interprétation de certains degrés de réalisation est rendue possible du fait du manque de précisions de l'objectif, et/ou de l'indicateur, et/ou de la valeur cible. Précisons que c'est au moment de l'évaluation que la pertinence de l'association d'un indicateur et d'une valeur cible à un objectif apparaît clairement ;
 - le contenu des commentaires, la formulation des valeurs atteintes, voire les degrés d'évaluation ont fait l'objet d'échanges entre l'unité Contrôle de gestion, les services et les directions de département. Le résultat présenté dans ce rapport tient compte, en partie seulement, de ces échanges.

Département des finances et
du logement - Mars 2012

Les constats qui peuvent être opérés à ce stade sont les suivants :

- pour l'ensemble de la Ville de Genève, 47% des objectifs sont atteints, 35% des objectifs sont

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011

Analyse financière et bilan annuel

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2011	I-8
Analyse des principaux écarts des revenus	I-11
Analyse des principaux écarts des charges	I-16
Evolution de la fiscalité	I-21
Compte des investissements	I-23
Engagements futurs et financement des investissements	I-24
Financement des investissements en 2011	I-25
Variation de la fortune de la Ville de Genève	I-25
Emissions et remboursements de prêts et de prêts en 2011	I-26
Synthèse du Conseil administratif	I-27
Gestion hôtelière	I-29

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Délégation Genève-Ville Solidaire (DGV/S)	II-2
Délégation à l'aménagement du territoire	II-3
Délégation à la politique de la ville et des quartiers	II-6

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2011 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS

AUTORITÉS

Service de la Direction générale	III-8
Administration centrale	III-12
Service juridique	III-16
Relations extérieures	III-20
Contrôle financier	III-24

FINANCES ET LOGEMENT

Direction des finances et du logement	III-32
Agenda 21 - Ville durable	III-36
Comptabilité générale et budget	III-40
Taxe professionnelle communale	III-44
Centrale municipale d'achat et d'impression	III-48
Contrôle de gestion	III-52
Géance immobilière municipale	III-56
Direction des ressources humaines	III-60

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

Direction des constructions et de l'aménagement	III-68
Urbanisme	III-72
Architecture	III-76
Bâtiments	III-80
Énergie	III-84
Aménagement urbain et mobilité	III-88
Génie civil	III-92

CULTURE ET SPORT

Direction de la culture et du sport	III-100
Service administratif et technique	III-104
Promotion culturelle	III-108
Service culturel	III-112
Conservatoire et jardin botaniques	III-116
Musée Ariana	III-120
Musées d'art et d'histoire	III-122
Musée d'ethnographie	III-126
Muséum d'histoire naturelle	III-130
Bibliothèques et discothèques municipales	III-134
Bibliothèque de Genève	III-138
Sports	III-142
Analyse départementale des subventions (DO)	III-145

ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité	III-152
Incendie et secours	III-156
Sécurité et espace publics	III-160
Direction des systèmes d'information et de communication	III-164
Logistique et manifestations	III-168
Voirie-Ville propre	III-172
Espaces verts	III-176

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Direction de la cohésion sociale et de la solidarité	III-184
Petite enfance	III-188
Écoles et institutions pour l'enfance	III-192
Pompes funèbres, cimetières et crématoire	III-196
Social	III-200
Jeunesse	III-204
Office de légal civil	III-208

SUIVI DES COÛTS DES GRANDES MANIFESTATIONS

Suivi des coûts des grandes manifestations	IV-3
Fête de la Musique	IV-4
Musiques en été festival	IV-5
La Ville est à Vous	IV-6
La Fureur de lire	IV-7
Fêtes de Genève	IV-8
Post-Tenebras Lux (Illuminations de Noël)	IV-9
Fête des Écoles	IV-10
Festival Arbres en Lumières	IV-11

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE GENÈVE 2011-2014

ANNEXES VI-1

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

**ANALYSE FINANCIÈRE
ET BILAN ANNUEL**

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2011

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes laissent apparaître de larges économies réalisées par les services. Cependant, ces charges s'inscrivent en augmentation de 3,4% pour le réel 2011 en comparaison avec les comptes 2010 (sans tenir compte des provisions, des pertes sur débiteurs et des amortissements).

S'agissant des revenus, ils sont constitués de 77,4% de revenus fiscaux. Sur 2011, le produit des impôts se révèle supérieur aux montants budgétés (+19,2 mios). Cet excédent s'explique uniquement par une production de la taxe professionnelle supérieure de 18,0 mios par rapport aux prévisions. La production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales sont quant à elles quasi égales au montant budgété. Comme à l'accoutumée, ce constat doit toutefois être relativisé des effets des correctifs liés aux années antérieures. Une analyse détaillée de ce sujet est proposée sous le chapitre 40 de ce document.

Enfin, **le niveau des investissements nets réalisés** en 2011 s'élève à 128,9 mios, supérieur de 33,9 mios par rapport au budget. Ils sont repris en détail sous le point 5. Durant quatre années consécutives les investissements ont été autofinancés, les comptes 2011 révèlent une insuffisance de financement modérée de 14,0 mios alors que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 25,0 mios.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2011 comparé au budget 2011 et aux comptes 2010

	C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
Revenus					
Impôts (chapitre 40)	852,3	833,1	839,5	+19,2	+2,3%
Revenus des biens (chapitre 42)	161,5	158,6	162,8	+2,8	+1,8%
Revenus divers (chapitre 43)	49,7	47,3	48,3	+2,4	+5,0%
Parts et contributions (chapitre 44)	2,4	1,4	1,5	+1,0	+74,1%
Dédommagements de collectivités publiques (chapitre 45)	29,2	31,0	32,7	-1,8	-5,8%
Subventions et allocations (chapitre 46)	6,6	4,9	5,7	+1,6	+33,4%
Total	1101,7	1106,4	1090,5	+25,3	+2,3%
Charges					
Charges de personnel (chapitre 30)	436,6	437,6	413,4	-1,0	-0,2%
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	188,3	195,6	181,9	-7,4	-3,8%
Intérêts passifs (chapitre 32)	31,9	40,5	37,7	-8,6	-21,3%
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	29,3	31,0	23,1	-1,7	-5,5%
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	40,8	39,6	35,3	+1,2	+3,0%
Dédommagements à des collectivités publiques (chapitre 35)	31,5	31,4	31,4	+0,1	+0,4%
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	228,1	230,6	224,7	-2,6	-1,1%
Attributions à des financements spéciaux (chapitre 38)	0,4	0,0	0,4	+0,4	-
Total	986,9	1006,4	947,9	-19,6	-1,9%
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires, extraordinaires et complémentaires	812	69,9	61,5	+113	+16,2%
Investissements nets	128,9	95,0	104,1	+33,9	+35,6%
Comptes de fonctionnement et de financement					
Excédent des comptes de fonctionnement	33,7	0,1	81,1	-	-
Excédent/Insuffisance de financement (en mcs)	-14,0	-25,0	38,5	-	-

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (soir)
Comptes rendus 2011

Synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2011:

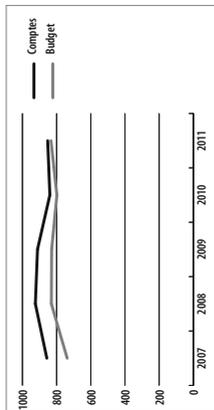
Écarts sur les revenus	
Revenus fiscaux	
Impôts personnes physiques	-240
<i>dont -10 mio de report d'années précédentes</i>	
Impôts personnes morales	+24,4
<i>dont +14,5 mio de report d'années précédentes</i>	
Fonds de péréquation PMI	+0,8
Taxe professionnelle	+180
Autres revenus	
Gains sur la vente du square Balmat	+3,1
Revenus de gratuités	+1,4
Taxe CO2	+0,7
Loyers parking	-1,4
Revenus d'amendes	-10
Interventions SIS	-1,1
Frais de routes	-15
Bénéfices Métropole et PEV	-2,3
(en mio€)	
<hr/>	
Écarts sur les charges	
Provisions	
Provision pour reliquat	-15
Frais de routes	-12
Sécurité et espace publics	-0,8
Pertes sur débiteurs	
Actions BCGe	+2,8
Centimes additionnels	-2,4
Autres charges	
Intérêts sur emprunts	-8,6
Frais incinération, Cheneviers	-3,0
Subvention Petite enfance	-2,0
Energies et eau	-1,1
Compensation communes frontalières	+12
Frais entretien des routes	+16
Frais entretien BAT	+20
Amortissements complémentaires	+131
(en mio€)	

Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : impôts

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
852,3	833,1	839,5	+19,2	+12,8
			+2,3%	+1,5%

(en mio\$)



Les écarts entre les comptes 2011 et, respectivement, le budget 2011 et les comptes 2010 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
400 Impôts sur le revenu et la fortune	535,0	-24,0	-29,5
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	164,6	+24,4	+23,5
406 Impôts sur les chiens	0,2	+0,0	-0,0
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	14,6	+0,8	+0,9
409 Taxe professionnelle communale	138,0	+18,0	+18,0

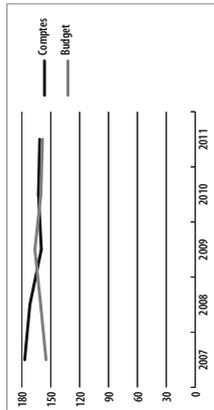
(en mio\$)

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, dans un chapitre spécifique du présent rapport.

Chapitre 42 : Revenus des biens

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
1615	158,6	162,8	+2,8	+1,8%
-371	-35,8	-37,4	-revenus de subventions en nature	-1,3
124,4	122,8	125,3	+1,6	+1,3%
			-0,9	-0,7%

(en mios)



Les revenus des biens sont légèrement en hausse en comparaison avec le budget 2011 et stables par rapport aux comptes 2010.

Les écarts entre les comptes 2011 et respectivement le budget 2011 et les comptes 2010 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
420 Avisis à vue	0,2	+0,1	-0,0
421 Créances	3,7	+0,0	-0,1
422 Capitaux du patrimoine financier	2,0	+0,1	-0,5
423 Immeubles du patrimoine financier	85,2	-2,8	+0,2
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	3,1	+3,1	+3,1
426 Participation permanente du patrimoine administratif	5,3	+0,1	-1,0
427 Immeubles du patrimoine administratif	58,8	+1,2	-2,1
429 Autres revenus	3,0	+1,0	-1,0

(en mios)

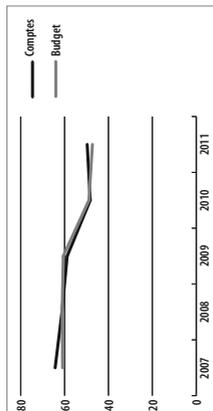
Éléments d'explication

- +3,1 mios sur la vente du square Balmat;
- +1,3 mio sur les revenus des gratuités;
- +1,0 mio sur les intérêts sur avoir;
- +0,5 mio sur les encaissements de créances amorties;
- +0,5 mio sur les taxes chantiers;
- -0,6 mio sur les intérêts intercalaires;
- -0,9 mio sur les loyers du PF;
- -1,4 mio sur les loyers des parkings;
- -2,3 mios sur les bénéfices de l'hotel Métropole et du Parc des Eaux-Vives.

Chapitre 43: Revenus divers

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
497	47,3	48,3	+2,4	+1,4
-2,3	-2,2	-2,4	-revenus de subventions en nature	+2,9%
47,4	45,1	45,9	+2,3	+1,5
			+5,1%	+3,3%

(en mio\$)



Les revenus divers sont en légère hausse, et ce aussi bien par rapport au budget 2011 qu'aux comptes 2010.

Les écarts entre les comptes 2011 et respectivement le budget 2011 et les comptes 2010 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
431 Émoluments administratifs	1,9	+0,0	-0,0
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	29,1	-0,7	+0,6
435 Ventes de marchandises	3,2	+0,4	-0,1
436 Dédommagements de tiers	7,3	+1,0	-0,4
437 Amendes	1,7	-1,0	+0,2
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	4,6	+1,4	+1,0
439 Autres contributions	1,9	+1,3	+0,2

(en mio\$)

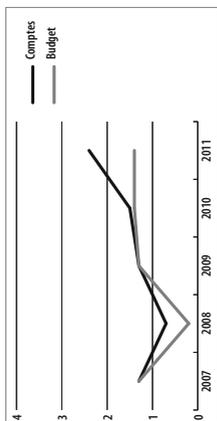
Éléments d'explication

- +1,4 mio de prestations du personnel en faveur des investissements;
- +1,3 mio de remboursements de l'assurance perte de gain accident, invalidité et maternité;
- +12 mio de prélèvements sur préfinancement de tiers;
- +0,6 mio de ventes de vieux papiers et aluminium;
- +0,5 mio sur les honoraires de régie GIM;
- -1,0 mio sur les revenus d'amendes;
- -11 mio sur les interventions facturées du SIS;
- -11 mio de dédommagements par les assurances à la suite de dégâts (remboursements désor-mais directs).

Chapitre 44: Parts et contributions

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
2,4	1,4	1,5	+1,0	+1,0
			+74,1%	+66,9%

(en mios)

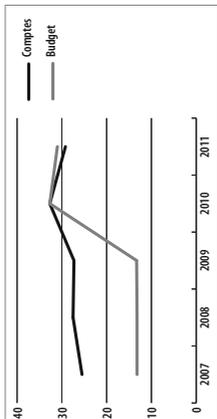


Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au SIS des participations des assurances aux frais de prévention, ainsi qu'aux revenus de la taxe CO2. L'écart constaté avec le budget provient quasiment exclusivement des rétrocessions des produits de cette taxe. Il est prévu que ces revenus soient versés à terme dans un fonds.

Chapitre 45: Dédommagements de collectivités publiques

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
29,2	31,0	32,7	-1,8	-3,5
			-5,8%	-10,7%

(en mios)



Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes, (budgétés à hauteur de 15,0 mios, comptabilisés pour 13,5 mios), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du SIS (10,8 mios) et du Bibliobus (1,0 mio), ainsi que du dédommagement négocié lors du transfert des activités de contrôle du stationnement à l'Etat de Genève (dégressif sur 3 ans, 3 mios en 2011).

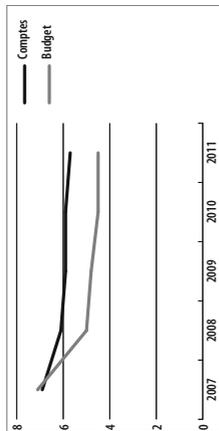
Chapitre 48: Prélèvement sur les financements spéciaux

Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dime du livre.

Chapitre 46: Subventions acquises

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
6.6	4.9	5.7	+1.6	+0.8
			+33.4%	+14.1%

(en mtes)



Éléments d'explication

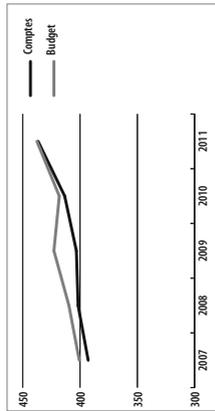
- +0.7 mio de participations du Fonds intercommunal non budgétées;
- +0.6 mio de dons non budgétés au Musée d'art et d'histoire.

Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30 : Charges de personnel

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
48,6,6	437,6	413,4	-1,0	+23,2
+5,6%				

(en mios)



Les écarts entre les comptes 2011 et, respectivement, le budget 2011 et les comptes 2010 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
300 Autorités et commissions	1,8	-0,4	-0,0
301 Traitement du personnel	342,2	+5,4	+17,8
303 Assurances sociales	26,4	-1,0	+1,8
304 Caisse de pensions et prévoyance	44,0	-2,1	+3,6
305 Assurances maladie et accidents	8,2	-1,6	-0,1
306 Prestations en nature	1,8	-0,6	-0,2
307 Prestations aux pensionnés	6,9	-0,7	-0,0
308 Personnel intérimaire	1,3	-0,1	+0,2
309 Autres charges de personnel	4,0	+0,1	+0,2

(en mios)

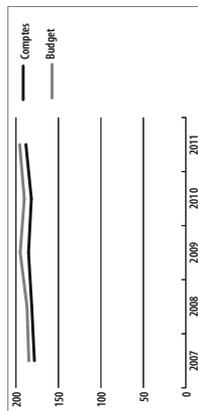
Éléments d'explication

- -6,6 mios sur les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (13,0 mios) ;
- -2,1 mio sur les cotisations CAP ;
- -1,6 mio sur les cotisations assurance accident ;
- -1,0 mio sur les cotisations sociales ;
- -0,5 mio sur les pensions SIS ;
- -0,5 mio sur les frais de vêtements professionnels ;
- +0,9 mio sur les indemnités de nuisances ;
- +8,4 mios de salaires pour du personnel temporaire.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
188,3	195,6	181,9	-7,4	+6,4
			-3,8%	+3,5%

(en mio\$)



Les écarts entre les comptes 2011 et, respectivement, le budget 2011 et les comptes 2010 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
310 Fournitures de bureau	103	-0,9	-0,4
311 Mobilier, machines, véhicules	6,8	-0,3	+0,4
312 Eau, énergie, combustible	22,1	-1,1	-0,1
313 Achats de fournitures et marchandises	12,6	-1,1	-1,1
314 Entretien des immeubles par des tiers	56,1	+2,1	+3,5
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	9,6	-1,4	+1,2
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12,4	-0,2	+0,4
317 Dédommagements	2,5	-0,3	-0,0
318 Honoraires et prestations de service	54,0	-3,6	+1,8
319 Frais divers	1,9	-0,6	+0,6

(en mio\$)

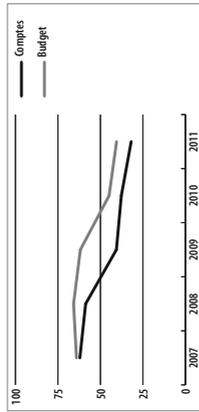
Éléments d'explication

- -3,0 mio\$ sur les frais d'incinération des Cheneviers;
- -1,1 mio\$ sur les frais d'énergies et eau;
- -1,2 mio\$ sur les réparations dues à un sinistre (prises en charge directement par les assurances);
- -0,9 mio\$ sur les charges compétent DSIC;
- -0,7 mio\$ sur les charges d'assurances (primes et franchises);
- -0,5 mio\$ sur l'entretien des monuments et fontaines;
- -0,4 mio\$ sur les charges compétent CMAI;
- -0,3 mio\$ sur les frais d'achat de carburant;
- +2,0 mio\$ sur l'entretien BAT des immeubles locaux;
- +1,6 mio\$ sur les frais d'entretien des routes.

Chapitre 32 : Intérêts passifs

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
31,9	40,5	37,7	-8,6	-21,3%
			-5,8	-15,4%

(en mios)



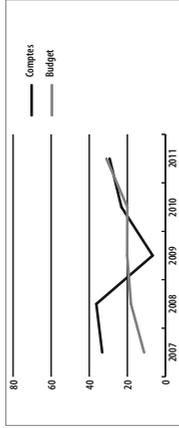
Éléments d'explication

- L'évolution des taux courts s'est avérée nettement plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. La stratégie retenue par le Conseil administratif s'est avérée extrêmement profitable en 2011, induisant une économie de près de 8,6 mios par rapport au budget.

Chapitre 33 : Pertes sur débiteurs

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
29,3	31,0	23,1	-1,7	-5,5%
			+6,2	+26,9%

(en mios)



L'écart important entre le budget et les comptes 2011 s'explique par la dissolution de provisions non budgétées. En effet, il est difficile d'anticiper lors de la réalisation des budgets les variations de provisions, qui peuvent être positives ou négatives. Par ailleurs, une provision relative aux frais de routes (compensée par la comptabilisation d'un revenu équivalent) a été budgétée et comptabilisée. En ne tenant pas compte de ces constitutions et dissolution de provision, l'écart des comptes par rapport au budget n'est plus que de -21 mios.

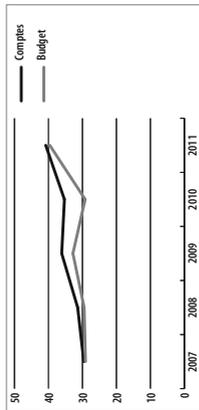
Éléments d'explication

Provisions	
- Diminution du reliquat	-1,5
- Frais de route	-1,2
- Sécurité et espaces publics	-0,8
- Taxe professionnelle	+0,3
Pertes effectives, revalorisation d'actifs	
- Centimes additionnels	-2,4
- Sécurité et espaces publics	+0,2
- Taxe professionnelle	+0,2
- Actions BCCge	+2,8

Chapitre 34 : Contributions à d'autres collectivités

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
40.8	39.6	35.3	+1.2	+5.5
			+3.0%	+15.7%

(en mioS)



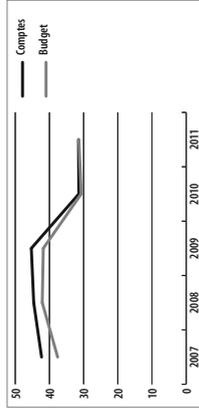
Éléments d'explication

- La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleuses et travailleurs frontaliers imposés à la source. Cette masse salariale est en forte augmentation depuis quelques années. Cette augmentation, prise en compte que partiellement dans le budget, explique la totalité de l'écart constaté ;
- Les charges relatives à la nouvelle péréquation intercommunales ont été comptabilisées sans aucun écart avec le budget, conformément aux dispositions légales y relatives. Ces charges se sont montées à 11.6 mioS en 2011.

Chapitre 35 : Dédommagement à des collectivités publiques

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
31.5	31.4	31.4	+0.1	+0.2
			+0.4%	+0.5%

(en mioS)



Les écarts entre les comptes 2011 et, respectivement, le budget 2010 et les comptes 2010 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit :

	C2011	(B2011)	(C2010)
350 Dédommagements versés à la Confédération	0.0	+0.0	+0.0
351 Dédommagements versés au Canton	21.5	+0.1	-0.9
352 Dédommagements versés à des communes	10.0	+0.1	+1.1

(en mioS)

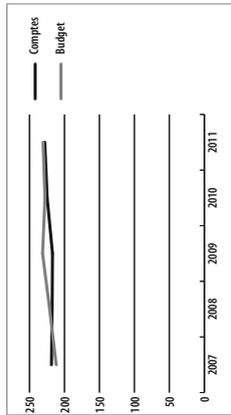
Éléments d'explication

- +0.2 mio de frais de perception engendrés par la baisse du reliquat ;
- -0.1 mio concernant les émoluments versés par le Canton au Service de la petite enfance.

Les écarts entre les comptes 2011 et, respectivement, le budget 2011 et les comptes 2010 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit :

C2011	B2011	C2010	Ecart C11-B11	Ecart C11-C10
228.1	230.6	224.7	-2.6	+3.3
-39.4	-38.0	-39.8	-1.1%	+1.5%
188.7	192.6	184.9	-3.9	+3.8
			-2.0%	+2.1%

(en mias)



	C2011	(B2011)	(C2010)
361 Subventions aux cantons	9.7	+0.3	+1.2
363 Subventions à des propres établissements	63	-0.1	+0.0
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	1.9	-0.4	-0.6
365 Subventions à des institutions privées	190.7	-0.8	+3.1
366 Subventions à des personnes physiques	15.2	-1.5	-0.2
367 Subventions à des institutions étrangères	3.7	-0.0	-0.0

(en mias)

Éléments d'explication

- -2.0 mio sur la subvention au secteur de la petite enfance;
- -1.0 mio sur les subventions accordées aux personnes physiques par le Service social;
- -0.4 mio sur les aides personnalisées de la CIM (nouveau règlement);
- +0.3 mio sur les subventions accordées par le Service des sports;
- +0.8 mio sur les subventions accordées par le Service culturel;
- +1.4 mio sur les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités).

Évolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2011, 77,4% du total des revenus contre 77,0% aux comptes 2010. Rappelons qu'en 2010 est entrée en vigueur la réforme de l'imposition des personnes physiques. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

Depuis l'introduction du système postnumeraendo, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité. À ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondant aux correctifs liés à la production effective des années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer à posteriori les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

Après 2010, 2011 est la seconde année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. En 2010, ces effets avaient été complètement estimés. L'estimation pour l'année 2011 est désormais basée sur les taxations 2010 définitives ainsi que les déclarations renvoyées. Aux comptes 2011, la production fiscale de 2010 a été revue en baisse de 6,0 mios.

Une première lecture des résultats fiscaux 2011 révèle ainsi que les impôts « personnes physiques » sont nettement inférieurs aux montants budgétés (-4,3%). À l'inverse, les impôts « personnes morales » sont eux supérieurs aux niveaux budgétés (+17,4%). Toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence

des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en tenant compte des correctifs.

- Le montant des impôts « personnes physiques » est inférieur au budget de 24,0 mios. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme négative de 1,0 mio. En ne considérant que l'estimation pour l'année 2011, le produit de l'impôt « personnes physiques » est en dessous du budget pour 23,0 mios. Les prévisions

portées au budget se sont, pour l'instant, avérées donc plus optimistes que la réalité. Cela est dû aux estimations de croissance qui ont été revues à la baisse.

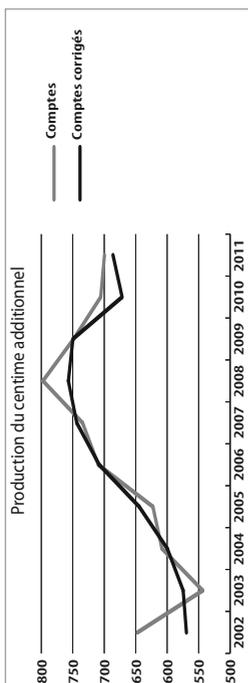
- La production estimée aux comptes 2011 concernant les impôts « personnes morales » dépasse considérablement l'estimation budgétée. La production comptabilisée en 2011 atteint 1646 mios, soit 24,4 mios supérieure au budget, dont 14,5 mios de correctifs liés à des années antérieures.

	CZ2011	B2011	CZ2010	Ecart CI-I-B11	Ecart CI-I-C10
Revenus					
Personnes physiques	535,0	559,0	564,5	-4,3%	-29,5
Personnes morales	164,6	140,2	141,1	+17,4%	+23,5
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	+3,0%	-0,0
Fonds de péréquation pers. morales	14,6	13,8	13,7	+5,8%	+0,9
Sous total I	714,3	713,1	719,5	+1,2	-5,2
Taxe professionnelle	138,0	120,0	120,0	+18,0	+18,0
Sous total II	852,3	833,1	839,5	+19,2	+12,8
Impôt sur les bénéfices d'aliénations de commerces	0,0	0,0	-0,1	+0,0	+0,1
Total	852,3	833,1	839,4	+19,2	+12,9
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	29,2	28,0	29,0	+4,2%	+0,1
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	12,6	15,0	12,8	-2,4	-1,2%
Sous total I	41,8	43,0	41,8	-1,2	-0,0
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1,5	1,4	1,8	+0,2	+0,2
Sous total II	43,3	44,3	43,6	-1,0	-0,2
Frais de perception impôts	20,7	20,5	21,5	+0,2	+1,1%
Total	64,1	64,9	65,1	-0,8	-1,2%
Revenus nets	788,2	768,3	774,3	+20,0	+18,8%

(en mos)

Évolution de la fiscalité

I-21



rières. Le dépassement concernant l'année 2011 est ainsi de 9,9 mios. Les économies genevoises et suisse ont résisté de manière remarquable à la crise de 2008 et, qui plus est, rebondi plus rapidement fin 2010 et 2011.

La production de la taxe professionnelle bénéficie également de cette dynamique en atteignant 138,0 mios. En 2011, une partie importante de la production comptabilisée concernait en fait les années fiscales antérieures (37,0 mios). Ainsi, la production comptabilisée est de 19,0 mios inférieure au budget. Là encore, la résilience de l'économie genevoise face à la conjoncture mondiale explique cet écart.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs «centimes additionnels» sont stables par rapport à 2010 pour atteindre 12,6 mios. A relever enfin que le recul du reliquat constaté ces dernières années s'essouffle quelque peu. Il ne recule en effet que de 4,7 mios pour atteindre 276,9 mios. Comme le 30% de ce montant est porté en provision, cette baisse permet de réduire la provision ad hoc de 1,5 mio.

Les montants comptabilisés aux comptes 2011 sont de 15,5 mios supérieurs aux revenus correspondant effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures. Tout comme relevé à l'occasion des comptes 2009 et 2010, la réévaluation des rentrées fiscales des années antérieures explique à nouveau cet écart.

Valeur de production d'un centime additionnel en 2011

en comparaison avec le budget 2011

(en francs)	Persomes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2011	11757326,95	3'617'350,33	15'374'677,28
Budget 2011	12'285'821,01	3'080'220,53	15'366'041,54
Différence	-528'294,06	+537'129,80	+8885,74
Différence en %	-4,3%	17,4%	0,1%

en comparaison avec les comptes 2010

(en francs)	Persomes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2011	11757326,95	3'617'350,33	15'374'677,28
Comptes 2010	12'406'189,07	3'101'684,78	15'507'873,85
Différence	-648'662,12	+515'665,54	-132'996,57
Différence en %	-5,2%	16,6%	-0,9%

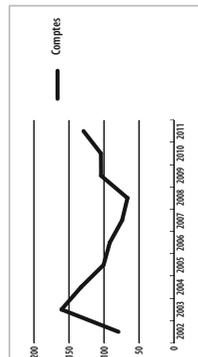
Compte des investissements

En 2011, les investissements nets se sont élevés à 128,9 mio\$, supérieurs de 35,7% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2002 et leur taux de réalisation.

	Comptes	Budget	Taux de réalisation (en %)
2002	79,2	109,7	72,2%
2003	160,4	155,0	103,5%
2004	132,6	100,0	132,6%
2005	100,3	110,0	91,2%
2006	91,5	110,0	83,2%
2007	73,9	100,0	73,9%
2008	66,1	95,0	69,7%
2009	103,8	95,0	109,3%
2010	104,1	95,0	111,2%
2011	128,9	95,0	135,7%
2002 - 2011	1040,8	1064,7	97,8%

(en mio\$)



En 2011, les investissements ont été supérieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2011 ont porté sur les travaux du tram TCOB, la décontamination du site d'Artemis, le réaménagement de la plaine de Plainpalais, le foyer de Sécheron, l'orangerie du Parc de la Grange ainsi que la recapitalisation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1040,8 mio\$, soit une moyenne annuelle de 104,1 mio\$ et un taux de réalisation de 97,8%.

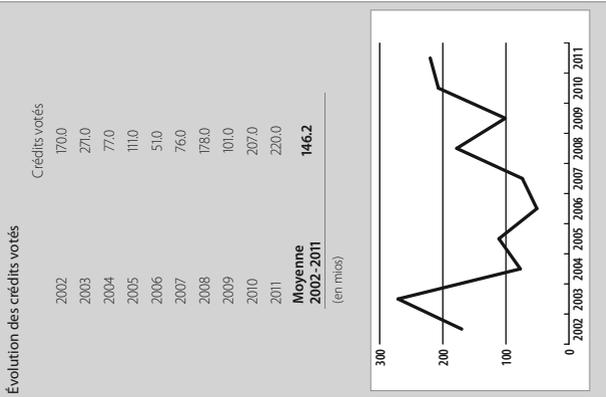
Crédits extraordinaires votés en 2011

Durant l'année 2010, le CMI, sur proposition du CA, a voté 220,3 mio\$ de nouveaux crédits extraordinaires. Relevons que le montant des crédits votés dépasse, comme en 2010, de manière très importante le montant annuel budgété pour les investissements. Dans ce contexte, il conviendrait de faire preuve de prudence afin d'éviter un retour à un endettement important par le biais de dépenses d'investissements non autofinancées.

Ces crédits concernent :

- Le patrimoine administratif: 176,4 mio\$
- Le patrimoine financier: 43,9 mio\$

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 146,2 mio\$. Il est à relever qu'en 2011 les crédits d'investissements atteignent plus du double des dépenses d'investissements budgétées annuellement à 95 mio\$. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.



Evolution des crédits votés

Année	Crédits votés
2002	170,0
2003	271,0
2004	77,0
2005	111,0
2006	51,0
2007	76,0
2008	178,0
2009	101,0
2010	207,0
2011	220,0
Moyenne 2002-2011	146,2

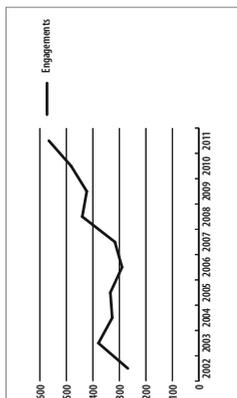
(en mio\$)

Engagements futurs et financement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2011 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2011, le Conseil municipal a voté pour 2202 millions de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant en core supérieur au montant déjà important de 2010 (2072 mio\$).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2011, à un niveau record de 566 mio\$, en augmentation de 84 mio\$. Cette augmentation s'explique par la différence entre les nouveaux crédits votés et les dépenses d'investissements 2011, différence compensée plus que modestement par les crédits bouclés durant l'année.



Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

	Engagements	Variations
2002	268	+78
2003	379	+111
2004	327	-52
2005	334	+7
2006	290	-44
2007	317	+27
2008	440	+123
2009	423	-17
2010	482	+59
2011	566	+84

(en mio\$)

Le niveau actuel des engagements est un signal préoccupant devant inciter le Conseil municipal à la mesure lors de vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les projets existants entraîneront d'ores et déjà une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler les prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de ne plus continuer à voter des crédits d'investissements au-delà de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître, et de provoquer, d'ici quelques années, une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le Conseil administratif informe de manière permanente le Conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence bud-

gétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Situation au 31 décembre 2011		
	Montant	Incidence budgétaire annuelle (annulés)
Crédits votés	220	19
Crédits à l'examen des commissions	135	10
Total	355	29

(en mio\$)

Le montant des crédits à l'examen des commissions est particulièrement important au 31 décembre 2011.

Financement des investissements en 2011

La structure du financement des investissements en 2011 s'est présentée comme suit :

	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	681	69,9
Excédent de revenus	33,7	0,1
Autofinancement	114,9	70,0
Investissements nets	128,9	95,0
Excédent / Insuffisance de financement	-14,0	-25,0
Taux d'autofinancement	89,1%	73,7%

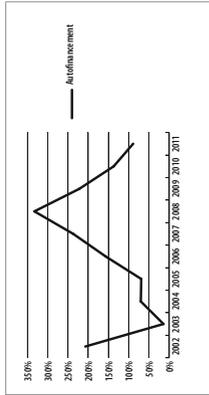
(en mios)

Le taux d'autofinancement est désormais inférieur à 100%, ce qui signifie que l'année 2011 se boucle sur une insuffisance de financement.

Taux d'autofinancement réalisés entre 2002 et 2011

	Autofinancement
2002	207%
2003	14%
2004	70%
2005	69%
2006	157%
2007	237%
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%

Evolution du taux d'autofinancement



Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2011 de 33,6 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élevé, au 31 décembre 2011, à 984,1 mios.

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2011

Conformément à l'arrêté du Conseil d'État approuvant la délibération du CM de la Ville de Genève du 14 décembre 2010:

- Le Conseil administratif est autorisé à renouveler en 2011 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables;
- Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Durant l'exercice écoulé, le CA a procédé aux opérations suivantes:

- Conclusions d'un swap de taux durant le mois de juin 2011, portant sur un emprunt de 200 millions venant à échéance en mai 2014, soit d'une durée résiduelle de 3 ans, à un taux moyen de 0.68%.

Le taux moyen de la dette en 2011 aura été de 2.10%.

Synthèse du Conseil administratif

Après des années 2009 et 2010 aux résultats exceptionnels, l'année 2011 présente un résultat positif. Ce constat ne doit cependant pas occulter que le contexte général reste une importante source d'inquiétude pour l'élaboration des budgets futurs.

Ainsi, la vigueur des rentrées fiscales est due principalement à la taxe professionnelle. D'une manière générale, les craintes émises depuis plusieurs années à la fois sur les perspectives conjoncturelles et sur les rapides modifications structurelles touchant l'économie genevoise s'avèrent fondées.

Contexte conjoncturel

Le contexte conjoncturel s'est fortement dégradé durant l'année 2011. La crise de la dette grecque, dont les montants ont atteint des sommets, a fait craindre un effondrement de la zone Euro, puis d'éventuelles contagions vers des pays également très endettés comme l'Italie, le Portugal, l'Irlande ou l'Espagne. Après avoir mis en œuvre rapidement et tout azimut des plans de relance en réponse à la crise de 2008, les États européens sont désormais contraints à la rigueur budgétaire.

Les récentes actions résolues de la banque centrale européenne ont toutefois permis de juguler les craintes de contagion du défaut organisé de la dette grecque. Un regain d'optimisme se fait jour. Malgré cela, la normalisation de la situation devrait être longue. En effet, à l'instar de l'Italie, les gouvernements européens sont contraints de mettre en œuvre des politiques visant à équilibrer les comptes publics et réduire leurs endettements.

Résultat genevois

Après avoir connu des années de forte progression, les rentrées fiscales des personnes physiques marquent quelque peu le pas. En neutralisant les effets toujours importants des correctifs des années antérieures, les rentrées fiscales se stabilisent par rapport à 2010. Les effets des modifications de la LPP votées en 2009 se font sentir. La production fiscale de l'imposition à la source confirme cette tendance; après avoir atteint près de 162 mio de francs en 2009, elle ascende désormais à près de 129 mio de francs.

Ce fléchissement est fort heureusement presque exactement compensé par la production fiscale des personnes morales.

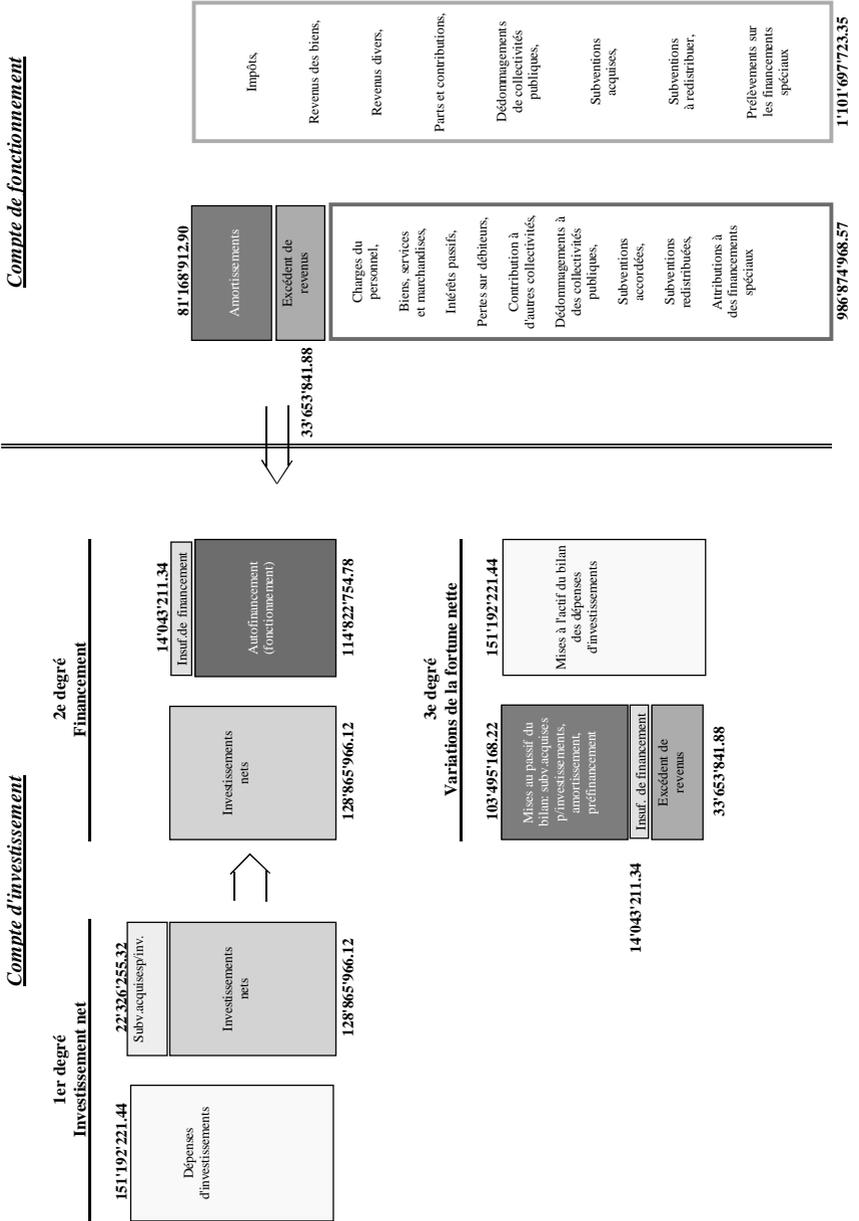
Au final, la production totale des centimes additionnels est ainsi quasiment égale au budget, malgré un contexte moins favorable qu'attendu.

Dans le même temps, l'administration a une nouvelle fois démontré sa capacité à maîtriser les charges en deçà des budgets votés. L'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel début 2011 aura ainsi parfaitement été appréhendée. Les charges de «biens, services et marchandises» se sont avérées inférieures aux estimations et, à nouveau, la Ville de Genève bénéficie à plein de sa stratégie en matière de taux d'intérêts. En 2011, les intérêts passifs retrouvent leur niveau de 1973; la dette en 1973 était toutefois à un niveau deux fois inférieur au niveau actuel.

Enfin, les investissements ont atteint un niveau supérieur à celui initialement prévu, 129 mio contre 95 budgétés. Parmi les investissements importants cette année, relevons les aménagements dans le cadre du tram TCOB, les travaux sur le site du Foyer de Sécheron, l'assainissement du site d'Artemis ou encore la rénovation de l'École de St-Jean.

Rappelons enfin que jamais les incertitudes pesant sur les finances communales n'auront été aussi importantes. Aux velléités de supprimer la taxe professionnelle et de diminuer l'imposition sur les personnes morales sont venues se joindre les intentions affichées par l'assemblée constituante de refondre totalement le subtil équilibre des péréquations intercommunales existantes. Le CA mettra tout en œuvre, pour défendre le niveau de prestation qu'il est en mesure de proposer aux habitants et habitants de la Ville, du Canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans son ensemble.

Présentation générale schématique des comptes 2011



Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Cellule	PR/PA	Groupe	Montant voté CHF	Montant utilisé (*) CHF
7.06	A004000	PR-897	31X	220'000.00	220'000.00
16.02	3106000	PR-859	365	200'000.00	Mise en place d'une fête pour célébrer la nouvelle année
23.11	5009010	PR-910A	365	500'000.00	200'000.00 Association l'Usine, subvention extraordinaire, projet "U.ZN" 500'000.00 Association Genève Futur Hockey
				<u>920'000.00</u>	<u>920'000.00</u>
Total brut des dépassements.....					CHF 61'534'947.60
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.....					CHF 920'000.00
Total net des dépassements.....					<u>CHF 60'614'947.60</u>

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 76'092'987.10 sur d'autres charges et une augmentation des revenus de CHF 19'011'081.47

(*) jusqu'à concurrence du montant du crédit voté

Projets de délibérations

Le Conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.
Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.
Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2011.

Délibération I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
les crédits budgétaires de fonctionnement.

CHF 60'614'947,60 pour couvrir les dépassements de charges sur

Délibération II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2011 est approuvé pour les montants suivants :

charges.....	CHF 1'112'319'196,22
sous déduction des imputations internes de.....	CHF 44'275'314,75
soit un total des charges nettes de.....	CHF 1'068'043'881,47
revenus.....	CHF 1'145'973'038,10
sous déduction des imputations internes de.....	CHF 44'275'314,75
soit un total des revenus nets de.....	CHF 1'101'697'723,35
excédent de revenus	CHF 33'653'841,88

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2011 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ dépenses.....	CHF	133'182'136.24
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	21'888'634.32
■ investissements nets.....	CHF	111'293'501.92
b) patrimoine financier		
■ dépenses.....	CHF	180'10'085.20
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	437'621.00
■ investissements nets.....	CHF	175'72'464.20
c) total		
■ dépenses.....	CHF	151'192'221.44
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	22'326'255.32
■ investissements nets.....	CHF	128'865'966.12

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ investissements nets.....	CHF	111'293'501.92
■ amortissements.....	CHF	65'384'933.73
■ amortissements complémentaires.....	+ CHF	13'058'914.52
■ excédent de revenus de fonctionnement	+ CHF	33'653'841.88
■ autofinancement.....	CHF	112'097'690.13
■ Excédent de financement	CHF	804'188.21
b) patrimoine financier		
■ investissements nets.....	CHF	175'72'464.20
■ amortissements (autofinancement).....	CHF	27'25'064.65
■ Insuffisance de financement	CHF	14'847'399.55

c) total								
■ investissements nets.....	CHF	128'865'966.12						
■ amortissements.....	CHF	68'109'998.38						
■ amortissements complémentaires.....	CHF	130'589'14.52						
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	CHF	33'653'841.88						
■ autofinancement.....	CHF	114'822'754.78						
■ Insuffisance de financement.....	CHF	140'432'11.34						

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 33'653'841.88 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2011 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'594'969'990.92 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 122'225'392.97, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24).....	CHF	1'490'878'657.45
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.--, provision perte sur prêt, nature 24).....	CHF	1'104'091'333.47
Total de l'actif.....	CHF	2'594'969'990.92

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25).....	CHF	93'706'347.64
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22).....	CHF	1'410'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23).....	CHF	81'560'252.27
■ Provisions (nature 24).....	CHF	4'741'182.49
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28).....	CHF	208'197'36.57
■ Fortune nette (nature 29).....	CHF	984'142'471.95
Total du passif.....	CHF	2'594'969'990.92

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à CHF 121'48'059.05

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le rapport de gestion est acceptée sans opposition (57 oui et 1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Les comptes 2011 présentent un boni de 33,7 millions de francs. En soi, c'est un bon résultat! Cependant, on constate aussi une insuffisance de financement de 14 millions de francs, ce qui n'est pas énorme en comparaison des 128,9 millions de francs d'investissements nets. Je rappelle que les investissements correspondent à un soutien apporté à l'économie, puisque la Ville donne du travail aux entreprises en leur confiant divers travaux.

Mais regardons d'un peu plus près les détails du rapport de gestion du Conseil administratif. Les impôts sur les personnes physiques ont enregistré une diminution de 24 millions de francs, et les impôts sur les personnes morales une augmentation de 24,4 millions de francs.

Quant aux revenus correspondant à la taxe professionnelle, leur augmentation se monte à 18 millions de francs, mais ce résultat doit être pondéré en fonction du rattrapage de taxation d'années antérieures. En réalité – et c'est cela qu'il importe de savoir quant à la situation de notre économie – la production comptabilisée en 2011 est inférieure de 19 millions de francs au budget, le boni obtenu résultant du reliquat de 37 millions de francs qui concerne les années fiscales antérieures. En résumé, la Ville connaît une baisse des rentrées fiscales sur la taxe professionnelle et sur les personnes physiques. Ce fait doit nous interpeller, et nous étudierons bien sûr les données y afférentes en commission des finances.

J'aimerais ici établir un parallèle avec le budget 2012 que nous avons voté au mois de décembre dernier. Je rappelle que, dans un premier temps, il était déficitaire à hauteur de quelques millions de francs. Dans un deuxième temps, le Conseil administratif a présenté un plan de retour à l'équilibre, selon les exigences de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Or, ce plan était complètement irréaliste, ce que nous avons déploré, à l'époque, aussi bien en commission des finances qu'en séance plénière. En effet, il est illusoire de croire que les revenus perçus sur la taxe professionnelle continueront d'augmenter – et je ne parle pas de son éventuelle suppression, car c'est un autre débat – ou, au moins, garderont le niveau record des 138 millions de francs de recettes annuelles.

Dans ce contexte, nous avons affirmé qu'il était plus intelligent et plus réaliste de présenter un budget à l'équilibre, afin d'éviter ce plan de retour à l'équilibre aux effets très aléatoires. Le résultat des comptes 2011 confirme la justesse du

scénario que nous présupposions au moment du débat budgétaire, ce qui ne nous réjouit pas! Je pense que personne ne peut se réjouir d'apprendre que l'économie genevoise est en crise.

C'est un constat! Nous avons donc raison de prôner la prudence en visant un budget 2012 à l'équilibre, même si le tour de passe-passe final de M. Pagani – que nous avons désapprouvé – a donné une tournure différente au débat budgétaire du mois de décembre 2011.

Mesdames et Messieurs, nous devons avoir toutes ces données à l'esprit. Je demande au Conseil administratif de tenir compte des résultats des comptes 2011, qui traduisent une réalité, dans le budget 2013 déjà en cours d'élaboration. Malheureusement, l'économie va mal, les chiffres le montrent! De plus, la révision du mode de taxation des grands contributeurs que sont les banques et les assurances occasionnera probablement une baisse supplémentaire de ce type de revenus pour la Ville. C'est regrettable, mais c'est ainsi! Nous devons nous en accommoder, c'est pourquoi il s'agit d'en tenir compte dès maintenant.

Voilà ce que le Mouvement citoyens genevois voulait dire en préambule. Bien entendu, nous renverrons les comptes 2011 à la commission des finances, qui les examinera en détail. Nous espérons que le Conseil administratif tiendra compte de cet indicateur que représentent les comptes 2011 en élaborant le budget municipal 2013.

J'aimerais encore souligner que, depuis l'instauration du système de taxation fiscale postnumerando, il est beaucoup plus difficile qu'avant de faire des prévisions. Même le résultat des comptes ne constitue qu'une estimation des recettes fiscales de l'année concernée. Or, les variations fiscales ne se régulent pas sur une année, mais sur plusieurs, avec des hauts et des bas. Finalement, le système de taxation praenumerando était plus simple; en tout cas, il nous permettait de faire des prévisions de manière plus aisée.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous adapter à la réalité du fonctionnement fiscal actuel, sans négliger pour autant d'observer une extrême prudence en termes de rentrées fiscales. Nous savons qu'elles demeurent aléatoires et qu'il devient donc de plus en plus difficile de les estimer dans le budget.

Je dirai encore trois mots au sujet des charges: elles semblent relativement bien maîtrisées, mais nous les examinerons en détail à la commission des finances. Mesdames et Messieurs, tel est le message du Mouvement citoyens genevois en guise d'entrée en matière sur les comptes 2011.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous tiendrons un discours un peu plus optimiste que celui du Mouvement citoyens genevois. Si nous avons toujours été très critiques quant à la politique budgétaire de ce Conseil administratif à majorité de gauche, nous ne pouvons que constater sa bonne gestion financière, le résultat des comptes étant satisfaisant et les charges maîtrisées. Certes, l'exécutif ne peut faire autrement, puisqu'il n'a pas le droit de dépenser plus que les crédits accordés par le Conseil municipal.

Nous nous réjouissons surtout de constater que, malgré tous ses discours alarmistes, il n'a pas réussi à avoir une capacité de nuisance suffisamment forte pour influencer négativement l'économie genevoise... laquelle va toujours très bien! Je me réfère notamment ici aux discours catastrophistes du Conseil administratif lors de la présentation du projet de budget 2012. Je n'entrerai pas dans les détails, mais quelles mises en garde n'avons-nous pas entendues, lors du vote sur la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et la baisse d'impôts qui en était le corollaire! M^{me} Salerno nous a prédit qu'il faudrait fermer les crèches et renoncer à d'autres services publics comme les musées...

Or, que constate-t-on aujourd'hui? L'économie genevoise marche bien et la baisse d'impôts n'a pas eu des effets aussi négatifs que ceux annoncés par la gauche. En cette deuxième année d'application de la nouvelle LIPP, on nous présente un bénéfice de plus de 46 millions de francs – car il ne faut pas oublier d'ajouter aux 33,7 millions de francs de boni mentionnés tout à l'heure par M. Sormanni les 13 millions de francs d'amortissements supplémentaires que nous avons votés, créant ainsi une sorte de réserve conjoncturelle.

Je crois que M^{me} Salerno peut se féliciter avec nous de ce bon résultat – ce qu'elle n'a d'ailleurs pas manqué de faire à la page III-29 du rapport de gestion du Conseil administratif, je cite: «Le département peut par ailleurs se féliciter de l'excellente gestion financière de la Ville de Genève.» Cette affirmation se fonde sur le classement annuel établi par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) et par *PME Magazine* concernant les finances publiques des villes suisses. Eh bien, comme je l'ai dit, nous nous joignons à ces félicitations! Nous sommes très contents que, grâce à l'économie genevoise, les comptes de la Ville soient excellents.

Néanmoins, il serait bon de rappeler que ces comptes n'ont toujours pas fait l'objet d'un audit, contrairement à la pratique en vigueur dans les autres collectivités publiques et les entreprises. Par conséquent, nous parlons ce soir de comptes dont nous n'avons pas la garantie qu'ils sont justes – certes, tel est probablement le cas, nous faisons confiance aux services financiers de la Ville, mais nous aurions quand même souhaité recevoir un rapport d'audit en même temps que les comptes. Quoi qu'il en soit, grâce à un règlement récemment voté par la commission des finances, ce sera le cas à partir de l'année prochaine.

J'aimerais revenir sur les discussions budgétaires du mois de décembre 2010, que j'évoquais déjà tout à l'heure à propos du projet de délibération PRD-38. Lors de ce débat sur le budget 2011, nous avons consacré cinq heures à parler de la police municipale et des médiateurs culturels... Or, le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 ne comporte pas une seule ligne à ce sujet! Nous en avons pourtant débattu pendant cinq heures! Voilà qui prouve la capacité réellement étonnante du Conseil municipal de perdre du temps...

A propos, Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical vous propose de gagner du temps cette année en ne renvoyant les comptes 2011 qu'à la commission des finances, et non à toutes les commissions dites «spécialisées». Nous nous livrons à cet exercice depuis cinq ans et nous avons pu constater qu'il ne servait visiblement à rien. Les rapports des commissions spécialisées sont strictement inutiles! Ils ne sont utiles que dans le cas du budget, c'est-à-dire dans un contexte de débat réellement politique, mais pas pour les comptes. Une telle procédure fait perdre du temps aux conseillers municipaux que nous sommes – certains d'entre vous ont peut-être besoin de jetons de présence, certes, mais là n'est pas la question!

Surtout, le renvoi des comptes dans toutes les commissions spécialisées fait perdre du temps au Conseil administratif et à l'administration, c'est-à-dire aux institutions. Contrairement à la Confédération, qui est capable de voter ses comptes en deux heures, et au Grand Conseil, qui le fait en une semaine, le Conseil municipal a besoin de trois mois pour parvenir au même résultat... Généralement, il n'est même pas capable d'effectuer ce vote avant l'été et il doit le reporter au mois de septembre.

Pour conclure, je répète que le Parti libéral-radical est assez enthousiaste du résultat des comptes 2011, puisqu'ils présentent un bénéfice. Dans ce contexte, nous nous demandons jusqu'à quand la Ville acceptera de prélever trop d'impôts... Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de ne pas perdre trop de temps à l'examen du document produit par le Conseil administratif et, dans cet objectif, de ne le renvoyer qu'à la seule commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous n'allons pas faire grise mine, alors que les comptes 2011 de la Ville présentent un boni de 33,7 millions de francs! Nous ne pouvons que nous en réjouir! De manière générale, nous nous félicitons des excellents résultats en matière de gestion financière obtenus officiellement par notre municipalité, qui figure parmi les premières villes suisses – et même la première, en 2010 – du classement de l'IDHEAP et de *PME Magazine*. Sur le plan formel, nous disons donc «bravo» au Conseil administratif.

Néanmoins, nous pensons qu'il y a encore du travail à faire sur le fond. Le Parti démocrate-chrétien a toujours plaidé pour l'élaboration d'un budget de base zéro qui nous permettrait de redéfinir les missions et les véritables besoins de la Ville. Depuis des années, l'exécutif reprend ses budgets précédents, les gonfle... et arrive ainsi à d'excellents résultats! Evidemment, lorsque l'on inscrit au budget plus que ce que l'on peut effectivement dépenser, il est facile de présenter ensuite des comptes excellents! Nous aimerions quant à nous que la Ville ait l'audace de repartir de zéro, c'est-à-dire de redéfinir ses prestations et d'estimer ses dépenses en fonction de ce qu'elle peut réellement dépenser.

Tout à l'heure, quand M. Fiumelli a rappelé que le bon résultat des comptes était dû au dynamisme de l'économie genevoise, j'ai vu M. Pagani le regarder d'un œil réprobateur... Mais nous devons nous rappeler que ces bénéfices proviennent aussi des impôts prélevés sur les personnes morales! Au contraire, M. Pagani se fait le héraut des attaques contre les multinationales comme Procter & Gamble, par exemple, qu'il n'a même pas visitée et qu'il accuse maintenant de mille maux tout en essayant de lui mettre la pression sur le plan du logement. Monsieur le président, vous direz à M. Pagani que sa conduite est irresponsable!

Il y a quelque temps, des membres de notre parlement ont été invités par Procter & Gamble, dont les responsables ont montré preuves à l'appui qu'elle procurait des emplois à d'autres entreprises – bien suisses, quant à elles. En effet, un emploi à Procter & Gamble en génère trois autres dans notre canton! Je vous demande donc de tenir compte de cette réalité et d'agir avec un peu plus de circonspection, Monsieur Pagani; réfléchissez bien avant de vous attaquer aux multinationales!

Certes, il y a une part d'esbroufe politique dans votre attitude, je l'admets. Lorsque l'on milite pour Ensemble à gauche, n'est-ce pas, on peut tout se permettre... Mais vous avez des responsabilités à prendre sur le plan citoyen, Monsieur le magistrat, surtout en matière d'économie! Il s'agit ici d'entreprises qui produisent de la richesse pour notre canton et pour la Ville de Genève. Voilà ce que je tenais à vous dire à ce sujet.

J'en viens maintenant aux investissements. Lors de la présentation du projet de budget 2011 à la commission des finances, certains d'entre nous ont regretté que la barre n'ait pas été placée plus haut que le seuil des 95 millions de francs. Je rappelle que notre parlement a plusieurs fois déploré l'incapacité de la Ville à atteindre ce niveau d'investissement, et que nous l'avons toujours encouragée – surtout en période de difficultés économiques – à miser dans ce domaine. Nous ne condamnerons donc pas l'exécutif, et M. Pagani en particulier, d'avoir investi davantage en 2011.

En revanche, nous déplorons le discours du même magistrat à l'encontre des personnes morales et des entreprises, car nous estimons qu'il commet une erreur

d'appréciation politique – si ce n'est une faute. Mais je laisse la population décider ce qu'elle doit en penser...

Voilà ce que le Parti démocrate-chrétien souhaitait dire en préambule concernant les comptes 2011, que nous renverrons à la commission des finances. Notre groupe est partagé en ce qui concerne leur renvoi également aux commissions spécialisées, nous aurons donc la liberté de vote sur ce point.

Personnellement, je penche plutôt pour la solution préconisée par M. Fiumelli. En effet, cet exercice de vérification financière est lourd et quelquefois stérile, quand il est confié à de trop nombreuses commissions. Celle des finances doit alors réexaminer ce que les commissions spécialisées ont déjà étudié et auditer leurs différents rapporteurs, ce qui nous amène finalement à perdre le fil du travail réalisé en cours de route. A mon sens, cette procédure provoque une déperdition d'énergie trop grave pour que ce parlement puisse se la permettre; mieux vaudrait qu'il ne s'engage pas dans cette voie.

M. Alberto Velasco (S). Le discours de M. Sormanni tout à l'heure ne respirait pas l'espoir! Je serais plutôt d'accord avec l'optimisme de M. Fiumelli... Un résultat pareil ferait le bonheur de bien des collectivités publiques! L'élément prépondérant à considérer ce soir est donc l'excellence des comptes 2011, grâce à la bonne gestion du Conseil administratif en général.

Néanmoins, un examen plus détaillé démontre que notre économie jouit d'un équilibre très fragile. Certes, les 14 millions de francs d'insuffisance de financement ne représentent pas grand-chose, en regard de l'excellente politique d'investissement de la Ville de Genève. Le taux des investissements effectifs pour l'année 2011 est supérieur de 10% à celui du budget, ce qui signifie que notre commune est plus efficace que le Canton en la matière. D'ailleurs, cette dynamique lui est nécessaire, car elle a bien des équipements urbains à réaliser ou à rénover.

Cela dit, le résultat des comptes 2011 démontre que toute baisse d'impôts est dramatique pour la municipalité. Un grand débat est en cours à ce sujet au sein de l'Assemblée constituante; si elle parvient à imposer le principe de l'imposition à domicile, la Ville se verra amputée de quelque 80 millions de francs – on imagine la conséquence d'une telle perte sur les comptes!

Pour résumer, le boni de 33,7 millions de francs et l'insuffisance de financement de 14 millions de francs impliquent une très légère augmentation de la dette. C'est l'un des premiers constats que l'on peut tirer de la lecture du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011. Nous devons donc faire bien attention à ne pas nous «amuser» avec les baisses d'impôts, à l'avenir.

Quant à la nécessité de soumettre les comptes de la Ville à un audit, je suis tout à fait d'accord avec M. Fiumelli. Cette pratique est respectée ailleurs, au Parlement fédéral et au Canton notamment, et j'espère que l'excellent projet de règlement voté en ce sens par la commission des finances fera très bientôt l'objet d'un rapport soumis à notre plénum. Telle est la procédure qui permettra ensuite au Conseil administratif d'appliquer cette mesure et de nous fournir un rapport d'audit en même temps que les comptes.

C'est important pour les élus. En effet, nous ne pouvons pas réviser des centaines de pages de données financières et les vérifier. Un audit effectué par un organisme interne à notre collectivité nous servirait de référence, en garantissant une gestion correcte de la part de l'exécutif.

Le Parti libéral-radical a demandé le renvoi des comptes 2011 à la commission des finances uniquement. Les chefs de groupe ont débattu tout à l'heure de cette proposition. Pour ma part, je la trouve justifiable sur le plan technique, mais on m'a expliqué avec force arguments que l'examen des comptes au sein des commissions spécialisées était un exercice formateur pour les élus. C'est une tradition bien établie, qui favorise la «culture financière» de notre parlement.

Pour ma part, j'estime qu'il est regrettable que les fonctionnaires concernés soient auditionnés à plusieurs reprises, par les commissions spécialisées d'abord, puis par celle des finances. Ce gaspillage d'énergie ne me semble pas le signe d'un fonctionnement efficace. C'est peut-être un processus formateur pour certains élus, je veux bien l'admettre... pour autant qu'ils lisent avec intérêt les documents fournis par le Conseil administratif! Si tel n'est pas le cas, l'exercice est inutile et trop onéreux. Quoi qu'il en soit, nous nous plierons à la nécessité du renvoi multiple voulu par la majorité de ce parlement...

J'en viens maintenant à la critique adressée à M. Pagani par le représentant du Parti démocrate-chrétien au sujet des multinationales. Il est vrai qu'elles fournissent des emplois à notre canton; je dirais même qu'elles apportent de la fiscalité. Il serait stupide de ne pas le reconnaître! Cependant, il faut aussi tenir compte du fait qu'elles louent parfois des immeubles entiers à des prix exorbitants, leurs employés mutés à Genève recevant un surplus de salaire pour payer des loyers qui feraient pâlir les cadres genevois! Je parle ici de loyers mensuels qui oscillent entre 6000 et 8000 francs, pour des appartements que les Genevois ne pourraient louer qu'à hauteur de 1500 ou 2000 francs.

Ce phénomène engendre une situation extrêmement délicate au niveau du logement, d'autant plus que Genève en manque. La crise frappe aussi bien la classe moyenne que les personnes défavorisées, l'implantation sur notre territoire de ces multinationales – certes bénéfiques en termes de création d'emplois – introduisant un facteur de spéculation sur le plan du logement. De ce fait,

les collectivités publiques comme notre commune ou le Canton sont obligées d'adopter des politiques particulières, afin de pouvoir offrir un toit aux citoyens qui ne peuvent assumer des loyers tels que ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure.

Vous devez admettre qu'il y a là un certain dysfonctionnement, Monsieur Lathion. En outre, la Ville doit veiller à ce que les multinationales qu'elle accueille sur son territoire n'apportent pas que des emplois pour leurs propres fonctionnaires, mais participent également à la formation des jeunes après leur apprentissage ou leurs études en les engageant comme employés.

Pour conclure, chers collègues, je ne peux que féliciter notre magistrate M^{me} Salerno et l'ensemble du Conseil administratif de leur bonne gestion des finances de la Ville. Nous renverrons les comptes 2011 à la commission des finances – et éventuellement aux commissions spécialisées, selon la volonté majoritaire du Conseil municipal – puis, vraisemblablement, nous les acceptons.

Le président. Tous les groupes ont pu s'exprimer ou sont inscrits pour le faire. Par conséquent, le bureau du Conseil municipal a décidé à l'unanimité de clore la liste des intervenants.

M. Pierre Vanek (EàG). Il ne me semble pas forcément utile d'anticiper ce soir sur nos débats de commission au sujet des comptes 2011. Je me permettrai simplement de faire quelques rapides observations.

La première n'est pas directement liée au rapport de gestion du Conseil administratif, mais j'aimerais répondre à M. Lathion au sujet des multinationales, puisque c'est lui qui a introduit ce sujet. Je le remercie d'avoir mis le doigt sur l'intervention utile de Rémy Pagani auprès de ces entreprises – j'ai d'ailleurs cru lire dans la presse que ce n'était qu'un début... Le magistrat s'en expliquera sans doute tout à l'heure! J'estime très important de taxer les multinationales, non seulement pour qu'elles apportent de l'argent aux caisses des collectivités publiques – cet aspect-là ayant trait aux comptes – mais également dans l'idée de les mettre face à leurs responsabilités concrètes en matière de logement.

Dans ce domaine précis, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser perdurer la situation actuelle, car il est évident que nous ne satisfaisons pas les besoins de la majorité de la population. M. Lathion a parlé d'erreur, de faute, de dérapage, d'on ne sait quelle turpitude de Rémy Pagani... C'est évidemment inapproprié! Au contraire, je crois que nos concitoyens apprécient qu'un magis-

trat chargé de construire des logements pour répondre à leurs besoins s'y emploie autant que possible et par tous les moyens! Telle est la première observation que je souhaitais faire.

Bien évidemment, nous ne pouvons que nous féliciter du boni de 33,7 millions de francs que présentent les comptes 2011. Je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet, et je me contenterai de faire deux remarques.

La première s'adresse à M. Sormanni, qui affirmait tout à l'heure que le Mouvement citoyens genevois avait bien fait de prôner la prudence – voire de se montrer tatillon – lors du débat budgétaire du mois de décembre 2011, car les recettes de la Ville allaient diminuer. Dans cette optique, il donnait une emphase particulière à la problématique de la taxe professionnelle. Fort bien... Mais je rappelle tout de même que son parti était complice de la volonté de supprimer cette même taxe professionnelle!

Au lieu de gémir à ce sujet, Monsieur Sormanni, vous feriez mieux de vous positionner clairement comme nous le faisons du côté d'Ensemble à gauche! En effet, pour notre part, nous affirmons que nous combattons toute mesure impliquant la diminution des recettes fiscales de notre collectivité et l'empêchant par là même de continuer à remplir sa fonction essentielle, à savoir de satisfaire les besoins de la population. Nous contesterons avec une vigueur particulière la suppression de la taxe professionnelle, ainsi qu'un certain nombre d'autres cadeaux fiscaux en faveur des entreprises, de quelque bord qu'elles soient. Je l'ai dit et je le répète avec insistance: nous sommes fermement opposés à toute mesure constituant une attaque contre la fiscalité des différentes collectivités publiques genevoises et notamment de la Ville.

Sans vouloir entrer dans le débat de fond, on peut quand même dire d'emblée que ces comptes 2011 jettent une certaine lumière sur notre situation économique actuelle. A cet égard, M. Sormanni avait raison de se référer au débat budgétaire du mois de décembre dernier – mais sa conclusion était erronée.

En effet, ce boni de 33,7 millions de francs nous permet de critiquer avec d'autant plus d'aisance celles et ceux qui ont voulu combattre dans cette enceinte une série de dépenses nécessaires, exigeant des coupes dans la coopération internationale – on se rappelle l'intervention de mon collègue Tobias Schnebli à ce sujet – ainsi que dans d'autres domaines. Le résultat des comptes 2011 prouve que cette attitude tatillonne et déplacée, lors de l'examen du budget 2012, ne se justifiait nullement – pas plus que les restrictions budgétaires en question.

Je conclurai sur une note humoristique. Nous nous souvenons tous que le débat sur le budget 2012 s'est terminé après 4 h du matin, grâce à ce que certains ont qualifié de coup de baguette magique de M. Pagani; d'autres ont affirmé qu'il n'avait fait que sortir un lapin de son chapeau. Je lui demanderai donc, à l'aune

des comptes 2011 qui nous sont présentés ce soir, de nous donner des nouvelles de la santé du lapin en question...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts renverront très volontiers les comptes 2011 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous nous inscrivons en faux par rapport à la demande de M. Fiumelli – vous lui transmettez, Monsieur le président – sous prétexte que leur examen détaillé au sein des différentes commissions serait une perte de temps.

Nous ne le dirons jamais assez, Mesdames et Messieurs: cet exercice nous permet de préparer l'étude du budget suivant, dont le vote ultérieur constitue l'acte du Conseil municipal le plus important de l'année. Lors du débat budgétaire, 80 personnes se réunissent pendant plus d'une journée avant de se prononcer; elles doivent donc savoir à quoi elles s'engagent! C'est le minimum requis!

En outre, l'étude des comptes nous permet également de valider la bonne réalisation des projets budgétés. Il est donc très important que l'ensemble du Conseil municipal en prenne connaissance. Les renvoyer uniquement à la commission des finances reviendrait à confier à 15 élus seulement l'examen des deux brochures y afférentes fournies par le Conseil administratif – car personne d'autre ne les lira, soyez-en sûrs, chers collègues!

Cette année, l'étude des comptes 2011 requerra une attention toute particulière de notre part. Certes, elle nous permettra comme d'habitude de savoir précisément si les prestations prévues ont été offertes à la population et à quel prix, en comparaison avec le budget de l'année concernée. Mais il s'agira cette fois d'appréhender les comptes dans la perspective de futurs débats budgétaires difficiles, compte tenu du contexte général de l'économie genevoise et des incertitudes qui pèsent sur elle aujourd'hui.

Certains, dans cette enceinte, se montrent très optimistes, arguant que l'économie genevoise se porte extrêmement bien. Les Verts adopteront une attitude plus nuancée, tout en étant prêts à changer d'avis si cela se justifie. Nous félicitons le Conseil administratif de sa bonne gestion des deniers publics et de l'administration, et nous saluons les efforts consentis par cette dernière pour ne pas déborder du cadre budgétaire fixé.

Malgré l'excellent résultat des comptes 2011, leur présentation générale à la commission des finances et une première lecture laissent apparaître quelques tendances moins positives. Les Verts sont persuadés que la Ville ne pourra pas éternellement naviguer par le plus grand beau temps économique.

En effet, on observe un fléchissement des rentrées fiscales sur les personnes physiques. Cela doit non pas forcément nous inquiéter, mais du moins nous aler-

ter, car plus de 75% des revenus de notre collectivité en dépendent. Nous nous interrogeons à ce sujet et nous chercherons à savoir en commission si ce phénomène est dû uniquement à la baisse d'impôts au niveau cantonal, ou s'il est le signe d'un amoindrissement général des revenus de la population. Au cas où cette deuxième hypothèse se vérifierait, nous devons admettre que le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens commence à être mis à mal et prévoir un accroissement des demandes d'aide sociale à l'avenir.

Heureusement, cette diminution est compensée par les recettes de la fiscalité sur les personnes morales. Il est vrai que Genève bénéficie actuellement d'une économie très diversifiée et que cela constitue un atout indéniable pour son économie. Néanmoins, il faut également reconnaître que le Canton fait rentrer pas mal d'argent dans les caisses de la Ville!

Je souligne encore que les Verts s'inquiètent beaucoup des problèmes dont souffre aujourd'hui le commerce de détail. Vu les loyers pratiqués au centre-ville, certains commerçants se voient relégués à la périphérie, comme l'a dénoncé la presse dimanche dernier. Sur ce point, nous nous adressons plus particulièrement à M. Pagani pour lui dire que nous attendons de la part du Conseil administratif une application stricte du règlement sur les plans d'utilisation du sol. A défaut, le centre-ville que nous souhaitons toutes et tous vivant et animé se retrouvera déserté par la population, ce qui serait bien dommage!

Après ces quelques considérations, je rappelle que les comptes 2011 présentent tout de même un boni de 33,7 millions de francs essentiellement dû – selon les explications de M^{me} Salerno – à la fiscalité des personnes morales, ainsi qu'à l'apport de la taxe professionnelle. Sur ce dernier point, on a attiré notre attention sur un fait qu'il convient de garder à l'esprit, notamment dans le contexte des travaux du Grand Conseil en vue d'une éventuelle suppression de cette taxe. En effet, si celle-ci avait correspondu au montant budgété pour l'année 2011, le boni aurait disparu et nous aurions des comptes juste équilibrés ou légèrement déficitaires. Cela aussi doit nous alerter!

A présent, je ferai quelques remarques en guise de première appréciation des charges de fonctionnement. Nous constatons qu'elles sont globalement maîtrisées, dans le respect du budget 2011 voté par le Conseil municipal, et nous nous en félicitons. Néanmoins, nous relevons qu'elles ont augmenté de près de 3,5% par rapport à l'année 2010, ce qui donne à réfléchir.

De plus, malgré les informations qui nous ont été données en commission des finances concernant les effets positifs du nouveau statut du personnel de la Ville, les charges de personnel ont quant à elle augmenté de 5,5% par rapport à l'année 2010. Quel poids auront-elles dans les budgets futurs, si cette tendance se confirme? C'est là un réel sujet d'inquiétude pour notre groupe. En effet, la

Ville devra assumer les engagements découlant directement de l'application du nouveau statut du personnel voté l'année dernière par le Conseil municipal – et notamment par les Verts.

Dans ce contexte, nous devons garder en tête les intentions du Conseil administratif dont je ne citerai que deux exemples: la municipalisation de la petite enfance et le projet ConvergenceS en vue de la fusion du Service d'incendie et de secours (SIS) et du Service de sécurité de l'aéroport (SSA), dont la réalisation impliquera dans les deux cas la municipalisation d'un certain nombre de postes – environ 80 pour le seul projet ConvergenceS! Cela signifie que les charges de personnel de la municipalité vont prendre l'ascenseur!

Il convient donc d'être spécialement attentifs à cette problématique, car l'augmentation inéluctable des charges – «à froid», pour ainsi dire – est un effet de la générosité du Conseil municipal dans sa majorité. Nous avons voulu une administration exemplaire, certes, mais nous devons aussi nous rendre compte qu'une augmentation de ses effectifs de plus de 2,5% par année ne peut se faire qu'au détriment des subventions et autres prestations fournies à la population dans les domaines de la culture, du sport et du social. Nous devons en être bien conscients, afin de ne pas foncer dans le mur!

Il en va de même pour les coûts générés par l'absentéisme au sein de la fonction publique municipale. Les Verts s'interrogent à ce sujet. Ils ont d'ailleurs demandé au Conseil administratif de leur fournir des données chiffrées en la matière, j'en veux pour preuve la récente question écrite QE-371 de mon collègue Alexandre Wisard. Or, un seul département nous a répondu dans le cadre de la procédure budgétaire, à savoir celui de M. Maudet. Nous attendons des précisions supplémentaires, d'autant plus que l'absentéisme inquiète également le Conseil administratif depuis plusieurs années, à ce que nous avons appris en commission des finances.

Je terminerai mon intervention par une brève réflexion concernant les investissements. Les Verts ont souvent déclaré que le taux d'investissements de la Ville de Genève était insuffisant pour satisfaire les besoins actuels de la population en matière de rénovation de bâtiments, d'aménagement et de projets divers à développer – et cela, en plus des obligations légales que notre municipalité se doit évidemment de respecter.

L'insuffisance de financement des investissements pour l'année 2011, à la différence des exercices précédents bouclés sous le signe de l'autofinancement, n'est pas de nature à nous inquiéter. Au contraire, cela nous réjouit! En effet, dans son rapport de gestion à l'appui des comptes 2011, le Conseil administratif nous informe qu'il a consacré aux investissements un montant plus élevé – à savoir 128,9 millions de francs nets – que les 95 millions de francs prévus au budget.

C'était prévisible, nous en étions avertis, puisque le quart de ces investissements portait sur les travaux de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et la décontamination du site d'Artamis.

Pour la première fois depuis quatre ans, les investissements figurant aux comptes n'ont donc pas été autofinancés mais révèlent une insuffisance de financement. Notons cependant que, à y regarder de plus près, cette dernière reste inférieure à celle prévue au budget. L'encart sur l'évolution des crédits votés de 2002 à 2011 qui figure à la page I-23 du rapport du Conseil administratif montre que la moyenne des crédits votés – crédits extraordinaires compris – ces dix dernières années s'élève à 146,2 millions de francs. Cela correspond à peu près aux 150 millions de francs d'investissements que les Verts aimeraient voir inscrits au budget annuel de la Ville de Genève.

A ce sujet, j'ai été extrêmement surprise par la mise en garde du Conseil administratif à la page I-24. Je cite: «Le niveau actuel des engagements est un signal préoccupant devant inciter le Conseil municipal à la mesure lors du vote de nouveaux crédits d'investissements. (...) Pour cette raison, il conviendrait de ne plus continuer à voter des crédits d'investissement au-delà de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître et de provoquer, d'ici quelques années, une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève.»

La lecture de ce petit paragraphe, que j'interprète comme un avertissement, m'a personnellement beaucoup déçue. Jusqu'à présent, le Conseil administratif – en particulier par la voix de M^{me} Salerno – nous a souvent affirmé sa volonté de mener une politique anticyclique, et les Verts s'en sont toujours réjouis. Or, les quelques lignes que je viens de citer nous laissent supposer que l'exécutif a peut-être changé d'avis et entend mettre un frein aux investissements. La discussion que nous aurons à ce sujet au sein de la commission des finances ne manquera pas d'être fort intéressante!

Nous avons bien écouté les explications de M^{me} Salerno, lorsqu'elle nous a signalé que nous ne disposons pas d'un outil de pilotage satisfaisant pour prévoir sans risque les investissements à réaliser et faire des choix décisifs en la matière. Il faut donc affiner cet instrument qu'est le plan financier d'investissement (PFI), et nous attendons avec impatience les propositions de M^{me} Salerno dans ce sens.

Lors du débat sur le projet de budget 2013, nous percevons de plus en plus nettement la tension entre la nécessité de rattraper le retard important pris par la Ville en matière de rénovation de bâtiments et sa capacité d'assumer financièrement les travaux que cela impliquera au cours des années à venir. Si les Verts sont favorables à une politique budgétaire de rigueur, s'ils refusent le principe de l'emprunt pour les dépenses de fonctionnement, il leur paraît cependant accep-

table de tolérer une marge de manœuvre plus souple en matière d'investissements. C'est ce que j'appellerais un «endettement raisonné et maîtrisé». Mesdames et Messieurs, investir dans la rénovation et l'aménagement d'infrastructures urbaines, c'est investir pour l'avenir! C'est construire et aménager notre ville, afin de la rendre durablement agréable à habiter.

Je conclus par là mon intervention, en remerciant le Conseil municipal de bien vouloir renvoyer les comptes 2011 à la commission des finances et aux commissions spécialisées.

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, je serai extrêmement bref et je ne le dis pas pour plaisanter! Nous approuvons la position de M^{me} Perler-Isaaz en ce qui concerne le renvoi des comptes 2011 à la commission des finances et aux commissions spécialisées, mais pas le contenu de son discours.

J'aimerais dire ici que le Conseil municipal n'a pas de «sous-commissions» inférieures à celle des finances, et chacune d'entre elles est à même d'examiner un budget et des comptes. Or, si nous étudions le budget dans les commissions spécialisées, pourquoi ne pas en faire de même avec les comptes? Il n'y a là aucune raison d'adopter une procédure différente. Quelqu'un a dit qu'il est problématique d'auditionner plusieurs fois les fonctionnaires concernés, d'abord au sein des commissions spécialisées, puis aux finances où il faudrait recommencer l'exercice. S'il en est ainsi, c'est parce que la commission des finances ne fonctionne pas bien! Je puis le dire, je l'ai présidée!

Elle ne devrait donc pas auditionner à nouveau les fonctionnaires déjà entendus dans les commissions spécialisées. Il nous faut par conséquent espérer en guise de conclusion que les commissaires aux finances seront capables de lire correctement les rapports remis, afin de ne poser ensuite que certaines questions essentielles aux chefs de service et au Conseil administratif. Point barre!

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je tâcherai d'être aussi bref que mon collègue Zaugg. Cependant, j'ai tout de même quelques remarques à faire, car certaines choses n'ont pas encore été dites ce soir.

L'Union démocratique du centre est satisfaite que les comptes 2011 présentent un boni; ce résultat revêt une importance particulière, du fait qu'il s'agit du premier exercice suivant l'acceptation par le peuple de la modification de la LIPP

et de la baisse d'impôts. Tout le monde connaît la position de M^{me} Salerno à ce sujet, et la nôtre aussi... Il sera donc fort intéressant d'étudier minutieusement le rapport de gestion du Conseil administratif, afin d'analyser en détail l'impact de ce vote sur les rentrées fiscales perçues grâce à l'imposition des personnes physiques.

La motivation principale de la modification de la LIPP consistait à diminuer les impôts pour augmenter le pouvoir d'achat des Genevois. Or, il semble que cet objectif ait été atteint, puisque la taxe professionnelle a augmenté et que les entreprises ont été plus nombreuses à s'implanter sur le territoire de notre commune. Preuve qu'il ne fallait pas critiquer toute baisse d'impôts, comme l'a fait le Conseil administratif, simplement pour préserver l'intégralité des recettes fiscales de la Ville...

Ma deuxième remarque a trait aux charges: elles sont beaucoup trop importantes! En effet, nous constatons qu'elles ont augmenté de 3,5% en 2011. Mesdames et Messieurs, je suppose qu'il vous arrive parfois de tendre l'oreille, comme moi, pour écouter ce qui se passe sur notre continent et plus particulièrement dans la zone euro. Les pays endettés ont d'énormes problèmes! L'Islande, par exemple, a cassé ses liens avec l'Union européenne pour accepter la faillite et reprendre en main son administration, ainsi que toute sa fonction publique. Elle a fixé un plafond de 1% pour la croissance des charges, critère dont nous devons à notre tour tenir compte pendant la période difficile qui nous attend dès cette année.

Ma troisième et dernière remarque concerne le renvoi des comptes 2011 aux commissions spécialisées en plus de celle des finances. Plusieurs membres de l'Union démocratique siègent pour la première fois au Conseil municipal cette année, et il serait intéressant pour eux de pouvoir s'initier à l'étude des comptes au sein des commissions spécialisées. Nous sommes donc favorables à un renvoi dans toutes les commissions. Cependant, je ne parle ici que des comptes 2011, car la question se posera en d'autres termes l'année prochaine pour les comptes 2012.

Contrairement à ce qu'a dit M. Zaugg, la commission des finances ne fait pas du mauvais travail! On me dira que j'ai beau jeu de l'affirmer, puisque j'en suis membre... Mais tout de même! Nous y recevons des rapports des commissions spécialisées purement et simplement illisibles, qui ne sont en fait que de simples copiés-collés de longs bavardages tenus en commission! Nous voulons des rapports de commissions dignes de ce nom, c'est-à-dire de vraies synthèses! Pour prendre l'exemple de l'étude du budget, la commission des finances a reçu 25 pages d'un rapport de commission dont elle ne peut strictement rien tirer, ce qui l'oblige à refaire les débats après avoir tout repris de zéro. C'est ainsi qu'elle se voit souvent obligée de poser les mêmes questions que les commissions spécialisées.

Il ne s'agit nullement d'établir une distinction entre la commission des finances et de supposées «sous-commissions», comme l'a prétendu M. Zaugg, à la manière des «sous-produits» ou des «sous-hommes» dont on parle parfois. Là n'est pas le problème! Il s'agit de travailler le plus efficacement possible, ce qui implique que chaque commission spécialisée se saisisse des comptes 2011 et fournisse à la commission des finances un rapport synthétique concernant l'examen qu'elle en aura fait.

Je répète donc que nous soutiendrons le renvoi du rapport de gestion du Conseil administratif à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, pour cette fois. Nous nous réservons le droit de changer d'avis l'année prochaine.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, je ne vous expliquerai pas ce soir la signification de l'expression «rendre des comptes»... Il n'en demeure pas moins que l'exécutif, à qui nous déléguons en quelque sorte la gestion de l'administration municipale en le chargeant de faire bon usage des crédits votés par le Conseil municipal, doit «rendre des comptes» à ce dernier en assortissant les données chiffrées de toutes les explications requises.

Mon avis ne diverge que rarement de celui de mon collègue Jean-Charles Lathion, mais il y a un point sur lequel, après discussion, nous ne sommes pas d'accord ce soir. Lui a prôné tout à l'heure le renvoi des comptes 2011 à la commission des finances uniquement, alors que je serais plutôt favorable à leur examen également au sein des commissions spécialisées, afin que le Conseil administratif puisse y répondre aux questions de tous les membres du Conseil municipal. En outre, il me semble important que les nouveaux élus qui se retrouvent confrontés à ce genre de rapport de gestion pour la première fois, cette année, aient l'occasion de s'initier le plus largement possible à l'étude des comptes et apprennent tous à les analyser de manière approfondie.

Chers collègues, je vous avertis que, si nous ne prenons pas au sérieux le travail de contrôle des comptes, nous pourrions bien un jour ouvrir la boîte de Pandore! Nous avons la responsabilité d'effectuer cette vérification, même si nous finissons toujours par voter les comptes, étant donné que l'argent a de toute manière déjà été dépensé. Cela n'empêche pas que le débat engagé à cette occasion à chaque exercice est intéressant.

Je pense donc que les nouvelles élues et les nouveaux élus doivent eux aussi participer à l'analyse des comptes 2011, pour apprendre à poser les bonnes questions au Conseil administratif. Celui-ci se préparera d'autant plus attentivement à y répondre! Voilà en quoi mon avis diverge exceptionnellement, ce soir, de celui de Jean-Charles Lathion.

M. Velasco a dit tout à l'heure: «Les multinationales, c'est sympa, mais il faut les responsabiliser.» Mais la crise du logement n'est pas causée par ces entreprises! Vous savez très bien, Monsieur Velasco, que la faute est aux mauvais politiciens que nous sommes! Nous sommes incapables de décider si nous voulons la croissance, la décroissance ou le maintien au niveau actuel des capacités de logement de notre canton. C'est plutôt cette troisième option qui l'emporte aujourd'hui, mais peut-être parviendrons-nous un jour à nous mettre d'accord pour construire des logements supplémentaires!

La Ville entend promouvoir le logement social. Je respecte cette ambition mais, pour la réaliser, il faut construire! Les multinationales qui s'implantent à Genève créent des emplois et paient des impôts, elles n'ont pas pour rôle de se charger du logement! On ne va pas commencer à les avertir que, si elles veulent débarquer chez nous, elles feraient mieux de ne pas oublier d'emporter leurs immeubles dans les bagages! Ce n'est pas possible! Telle n'est pas la responsabilité de ces entreprises.

Nous devons au contraire tout faire pour favoriser leur implantation sur notre territoire, politique que mènent déjà toutes les villes européennes. Barcelone y parvient avec un brio magistral, d'ailleurs elle essaie sans arrêt de nous piquer nos organisations internationales et nos multinationales en leur proposant monts et merveilles: immeubles, écoles, crèches gratuites... Singapour et d'autres métropoles ont adopté la même tactique, afin d'avoir la chance d'accueillir des multinationales.

La politique de la Ville de Genève en la matière est suicidaire! Vous le direz à M. Vanek, Madame la présidente! Notre municipalité ne peut pas continuer à fustiger systématiquement les multinationales qui s'implantent sur son territoire! Et puis, soyons équitables: M. Vanek est-il prêt à demander aux 500 organisations non gouvernementales (ONG) actives chez nous d'assumer la création de logements pour leurs deux, trois ou vingt employés? Voilà l'attitude qu'il devrait logiquement adopter, pour être conséquent avec ses revendications! Monsieur Pagani, cessez donc de vouer aux gémonies les multinationales, car un jour nous n'aurons plus que les yeux pour pleurer sur les conséquences de cette politique.

Quant au lapin que vous avez sorti de votre chapeau lors du débat budgétaire du mois de décembre 2011, vous n'avez pu recourir à ce subterfuge que parce que la mère lapine – à savoir la Ville de Genève – a beaucoup d'argent! De ce fait, alors que nous travaillions depuis quatre jours sur le budget 2013, vous avez décidé d'un coup de baguette magique de rehausser les recettes prévues. Ce n'est pas là de la bonne gestion, Monsieur Pagani, je suis désolé de vous le dire! C'est plutôt le coup du lapin! Nous essayions d'arriver à un budget équilibré, et nous ne l'avons finalement pas eu.

Mesdames et Messieurs, le vrai gestionnaire est celui qui sait gérer son affaire en temps de crise. Or, la crise est à nos portes et cela ne me réjouit pas. Comme mes préopinants l'ont relevé, les charges de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 3,5% et celles de personnel de 5,5% en 2011. Et vous appelez cela de la bonne gestion?

Les démocrates-chrétiens estiment qu'une partie des 33,7 millions de francs du boni réalisé par la commune en 2011 doit être redistribuée à ceux qui y ont contribué par leurs impôts, à savoir les entreprises. Pourquoi pas? Aurions-nous honte de leur présence sur notre territoire? Rendons-leur une part des impôts qu'elles ont versés!

J'en viens maintenant à la nécessité d'investir. M^{me} Perler-Isaaz a fait tout à l'heure une excellente analyse de la situation actuelle en Ville de Genève. Il me semble que le Parti démocrate-chrétien peut aussi se reconnaître dans ses arguments, largement développés et fort intéressants. Je regrette que certains d'entre vous n'aient pas mieux écouté ses propos, Mesdames et Messieurs, mais il est tard et je constate d'ailleurs que vous ne m'écoutez pas davantage...

M^{me} Perler-Isaaz a raison: nous devons investir, sur les conseils d'un comité de pilotage spécialisé dans ce domaine. Nous devons également maîtriser les charges et réfréner l'absentéisme aujourd'hui mal contrôlé au sein de la fonction publique municipale. Enfin, nous devons encore faire la paix avec ceux qui paient des impôts dans notre ville! Il est vain d'opposer sans cesse les contribuables aux bénéficiaires de forfaits fiscaux, les pauvres aux riches... Essayons plutôt de mieux vivre ensemble, à la faveur de ce que j'appelle la vraie bonne gestion.

Une fois cet objectif atteint, le Parti démocrate-chrétien saluera sans réserve les bons résultats des comptes et les approuvera toujours, ou presque. Pour l'heure, nous restons sceptiques face aux concours de beauté organisés par *PME Magazine* et d'autres organes de presse qui déroulent le tapis rouge à la Ville de Genève, simplement parce qu'elle a beaucoup d'argent. C'est la réalité! Il est facile de «bien» gérer une commune riche, quand l'argent tombe du ciel!

Cependant, la réalité du terrain montre que la situation est différente. Si la dette est bien gérée, c'est simplement parce que la municipalité a beaucoup d'argent! Le jour où elle n'en aura plus, nous verrons bien qui seront véritablement les bons gestionnaires!

Je le répète, je plaide en faveur du renvoi des comptes 2011 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées – même si une partie de mon groupe n'est pas du même avis – ce qui donnera l'occasion aux nouvelles élues et aux nouveaux élus de les étudier attentivement et de poser les bonnes questions. Mesdames et Messieurs, c'est à nous de veiller à ce que l'administration et le Conseil administratif fassent du bon travail. Ne délaissions donc pas cette tâche, qui est une mission importante!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste apporter quelques compléments à ce débat. Je suis assez satisfait des propos de M^{me} Perler-Isaaz, car elle est la seule – avec moi – à s'être montrée réservée devant le bon résultat des comptes 2011 et attentive aux données détaillées que comporte le rapport de gestion du Conseil administratif.

Je reviens sur trois chiffres déjà évoqués tout à l'heure. Par rapport au budget 2011, la Ville a enregistré aux comptes une diminution de 24 millions de francs des impôts perçus sur les personnes physiques; au vu du reliquat des années antérieures qui s'élève à 1 million de francs, on a bel et bien une diminution de 23 millions de francs. Quant aux revenus perçus grâce à la taxe professionnelle, sans le reliquat de 37 millions de francs dont je parlais dans ma précédente intervention, ils seraient négatifs. Par conséquent, ces comptes 2011 ne sont pas si excellents que cela! Le résultat brut a l'air bon, mais il faut examiner de très près les détails.

Il en va de même avec la fiscalité des personnes morales: le boni de 24,4 millions de francs doit être pondéré en tenant compte du reliquat de 14,5 millions de francs issu des exercices précédents, ce qui nous donne un bénéfice réel de 9,9 millions de francs seulement.

Tous ces éléments démontrent que la situation économique de la Ville est dans le rouge – un rouge presque aussi vif que nos fauteuils, Mesdames et Messieurs! Et cela, seul le Mouvement citoyens genevois l'a souligné, avec aussi M^{me} Perler-Isaaz et M. Chevrolet. Voilà où je voulais mettre l'accent lors de ma première intervention: nous devons rester attentifs! Je n'ai pas voulu accuser l'exécutif de mauvaise gestion ni verser dans le catastrophisme.

Mais restons sur nos gardes, car la crise est là! Vous en doutez, Mesdames et Messieurs de la gauche? Ne fréquentez-vous donc pas les commerces genevois? Ne rencontrez-vous jamais les commerçants? Ne voyez-vous pas que le pouvoir d'achat de la population a baissé? Vous devriez pourtant le savoir! Vous faites partie de notre société tout comme moi et vous en connaissez les caractéristiques socioéconomiques! Les petits commerçants souffrent de la diminution de leurs chiffres d'affaires, qui entraînera par ailleurs une réduction des recettes fiscales de la Ville. Telle est la situation actuelle.

J'ajoute encore que le Mouvement citoyens genevois soutiendra le renvoi des comptes 2011 à la commission des finances et aux commissions spécialisées – du moins, pour cette fois, car il me semble normal que les nouveaux élus sur nos bancs puissent apprendre à les traiter. Comme M. Zaugg, je pense qu'il ne faut pas créer de fausses catégories parmi nous en distinguant les «papes» de la commission des finances et les conseillers municipaux soi-disant de deuxième zone qui sont membres des commissions spécialisées. Nous devons tous nous atteler à un examen des comptes plus efficace.

D'ailleurs, que sont les comptes, en fait? Une brouille? On vote le budget et puis fini, on ne s'occupe plus de rien? Non! Nous devons contrôler, en analysant les comptes, que les dépenses et les investissements décidés par le Conseil municipal en fonction des politiques publiques qu'il entend mener ont été réalisés comme prévu. Nous devons nous assurer que ces opérations ont été réussies – enfin, dans la mesure de nos capacités à le déterminer, mais il nous appartient de vérifier la concrétisation de nos choix politiques. Le vote du budget a donc pour suite obligée le contrôle des comptes.

Quant au logement, c'est une problématique qui peut être abordée sous plusieurs angles différents. M. Vanek a voulu rompre une lance en faveur du logement social, tout à l'heure, mais je rappelle quand même que son groupe ne s'est pas montré très efficace en commission, lorsqu'il s'est agi de voter les millions de francs de la proposition PR-377 en faveur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Au lieu de vouloir le maximum, il s'est contenté du minimum – or, le soutien au logement passe aussi par une dotation suffisante de cette fondation. Dans ce genre de cas, Ensemble à gauche peine à mettre la main au porte-monnaie – tout en accusant les autres partis de ne pas faire assez!

Lors du débat sur le budget 2012, la majorité du Conseil municipal – et non le Parti démocrate-chrétien, qui était dans l'opposition – a voté la création de nouveaux postes. Nous devons donc prévoir qu'ils viendront s'ajouter à l'importante augmentation des charges de personnel déjà constatée entre les exercices 2010 et 2011. Ces nouveaux postes étant pérennes, il faudra bien les financer à long terme, pendant des années! Certes, ils figurent au budget 2012, mais nous verrons bien leur implication réelle sur l'accroissement des charges de personnel au moment de l'examen des comptes 2012 et des années suivantes.

Je rappelle que nous assistons parallèlement à une diminution des recettes de la Ville. Mesdames et Messieurs, il est un peu trop facile de vouloir être généreux avec l'argent que nous n'avons pas – ou que nous n'avons plus! Il est vrai qu'il fut un temps où notre municipalité avait de gros moyens, mais la situation commence à changer.

J'en viens maintenant à la taxe professionnelle, un sujet que j'aime bien. Personnellement, je continue à soutenir son existence comme je l'ai toujours fait. Ce ne sera pas simple, le jour où elle disparaîtra! Nous aurons de la peine à rayer du budget municipal les 120 millions de francs qu'elle nous apporte! A ce moment-là, il faudra nous indiquer dans quelles prestations couper...

Les amateurs de comparaisons s'appuient sur le fait que la France, elle, a bel et bien supprimé sa taxe professionnelle... Erreur! Son abolition a été compensée par la création d'un nouvel impôt appelé contribution économique territoriale (CET), qui coûte très cher aux petits commerçants – jusqu'à 2000 euros par

année, soit une somme plus élevée que l'ancienne taxe professionnelle française! C'est toujours bon à savoir, en vue de nos futurs débats à ce sujet.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter le renvoi des comptes 2011 à la commission des finances et aux commissions spécialisées pour étude.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas l'habitude d'intervenir au sujet des comptes, tâche qui incombe plutôt à la magistrate en charge des finances. Cependant, j'ai été interpellé sur trois sujets: le lapin, les multinationales et les investissements. Je me propose donc de répondre sur ces trois problématiques, y compris la plus humoristique que j'ai citée en premier.

Je commence par les investissements. Comme certains groupes, je me réjouis du dynamisme dont la Ville a fait preuve dans ce domaine durant l'année 2011 et je tiens ici à prendre la peine d'en remercier l'administration municipale. En effet, conformément au PFI, elle a suivi les directives du Conseil administratif et du Conseil municipal pour activer l'extraordinaire machine du département des constructions et de l'aménagement, que j'ai l'honneur de diriger.

En matière d'investissements, nous avons dépensé réellement – et non pas simplement annoncé pour faire de l'effet – 128,9 millions de francs. J'en profite pour affirmer que nous devons continuer sur cette voie. Comme l'a dit M^{me} Perler-Isaaz, il est important d'investir – et de le faire maintenant – pour créer de la richesse en appliquant une politique anticyclique. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent qui filerait ailleurs – dans les banques, par exemple – mais de construire ou de rénover des bâtiments, des routes et l'ensemble de notre patrimoine pour nos enfants. Ces travaux profiteront aux générations futures. L'argent que nous y consacrons ne sautera pas à coups de bulles spéculatives, mais contribuera à générer une réalité bien concrète.

Il est important de le dire et de le répéter! J'espère pouvoir compter sur l'appui du Conseil municipal pour continuer à promouvoir cette politique d'investissements, qui ira crescendo au cours des années à venir. Nous espérons atteindre une moyenne de 150 millions de francs d'investissements annuels, afin de tenir nos engagements.

J'en viens maintenant à cette fameuse problématique du logement. Mesdames et Messieurs, il y a cinq ans déjà, j'ai pris la responsabilité de me charger du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Je suis donc bien placé pour connaître la réalité!

En 2007, le Grand Conseil a voté la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), qui a inversé la tendance en matière de répartition des

types de logement. Auparavant, on construisait un tiers d'appartements en propriété par étage (PPE) qui étaient ensuite mis en vente, et deux tiers de logements locatifs destinés à toute la population, des habitations pour classe moyenne (HCM) aux habitations bon marché (HBM) en passant par les habitations à loyer modéré (HLM) – sans oublier les coopératives d'habitation.

La LUP a inversé cette proportion avec pour résultat, quatre ans après son entrée en vigueur, une situation dont on peut se faire une idée en consultant le site internet de l'Office cantonal de la statistique. Mesdames et Messieurs, je vous invite à y consulter les informations mises en ligne au mois de mars dernier au sujet de la bulle spéculative sur les appartements à vendre. Il y a des cinq-pièces à 2,8 millions de francs! Des logements aussi chers ne s'adressent même plus à la classe moyenne supérieure – et encore moins aux autres catégories de la population – mais à des gens qui gagnent extraordinairement bien leur vie! Ce créneau de transactions immobilières représente 4,3 milliards de francs... La bulle spéculative profite des taux hypothécaires actuellement très bas; mais le jour où ils remonteront nous nous retrouverons comme l'Espagne dans une situation catastrophique. Voilà la bombe à retardement amorcée par la LUP.

Dans ce contexte, mon rôle est de construire du logement pour toutes les catégories de la population, à savoir des appartements qui reviennent à un coût compris entre 3600 francs la pièce par année, pour les HBM, et 5800 francs pour les anciennes HCM. Je suis fier de pouvoir affirmer que, grâce au travail de l'administration municipale soutenu par le Conseil administratif et le Conseil municipal, la Ville de Genève construit aujourd'hui 66% de logements subventionnés destinés à la grande majorité de la population. C'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis quarante ans! Le Canton, lui, s'en tient au taux de 30% défini par la LUP, d'où les résultats catastrophiques auxquels je me référais tout à l'heure.

Devant un tel constat, nous pourrions nous reposer sur nos lauriers en nous disant que nous sommes les meilleurs et en laissant les autres se débrouiller avec leur petit tiers de logements sociaux. Je ne pense pas que ce soit là une bonne attitude; ma responsabilité consiste aussi à contraindre les multinationales à créer un logement par emploi.

La polémique à ce sujet concerne deux entreprises en particulier, d'autres se montrant plus coopérantes – nous avons notamment des projets de construction communs sur le territoire du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Je peux citer un exemple précis: j'ai rencontré les administrateurs de Pictet & Cie qui ont acheté l'ancienne usine Gardy, et ils ont accepté de jouer le jeu selon le principe un emploi, un logement – je rappelle au passage qu'il s'agit d'une obligation inscrite dans la loi de déclassement du Grand Conseil. Je citerai encore Emil Frey SA, qui fera de même en ce qui concerne le garage Honda; ses représentants sont venus me voir pour en discuter et nous sommes tombés d'accord, nous travaillerons donc ensemble.

Seulement voilà: deux multinationales refusent de jouer le jeu! Elles ne s'impliquent pas dans le logement, car elles ne s'estiment pas responsables des problèmes de la collectivité qui les accueille. Je le regrette, tout en espérant qu'elles changeront d'avis. Je leur tends la main dans ce sens! Mais, pour le moment, elles croient pouvoir nous forcer la main sous prétexte qu'elles offrent des emplois et que les autorités publiques n'ont qu'à se débrouiller pour construire les logements correspondants. J'ai rendez-vous avec leurs représentants pour tenter de les convaincre d'activer leur caisse de pension au profit du logement et j'agirai ainsi avec toutes les multinationales sur le territoire de la Ville.

Je ne plaisante pas! La richesse de notre pays et de l'Europe est créée par les travailleurs, qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui paient des impôts. Nous ne devons pas gaspiller cet argent! Vous avez tort de prétendre que je méprise les recettes fiscales, Monsieur Lathion! C'est le contraire qui est vrai! J'ai côtoyé toute ma vie des travailleurs en tant que collègue et syndicaliste, et je sais l'énergie qu'il faut pour se lever le matin, aller travailler puis remplir sa déclaration d'impôts en se disant qu'on verse de l'argent à la collectivité avec l'espoir qu'il sera bien utilisé. Le Conseil administratif et moi-même faisons donc en sorte de ne pas gaspiller les deniers publics.

Enfin, passons au lapin! Ses nouvelles sont bonnes, Mesdames et Messieurs, il se porte très bien! En effet, il a été vacciné deux fois, respectivement par le Service de surveillance des communes et par le Conseil d'Etat qui ont validé le budget 2012 de la Ville de Genève. Notre lapin a donc reçu des carottes... Je pense même qu'il fera des petits!

Plus sérieusement, rappelons-nous le contexte de cette affaire, au mois de décembre dernier: il était 4 h du matin et le débat budgétaire durait toujours, car le Conseil municipal tentait de ramener le budget 2012 à l'équilibre en achoppant sur des montants minimes. C'était un peu comme s'il pinaillait sur 10 centimes manquant au porte-monnaie d'une ménagère qui sort 100 francs pour faire manger sa famille au restaurant. Sans prendre beaucoup de risques, j'ai donc sorti de mon chapeau 980 861 francs ponctionnés sur la taxe professionnelle communale. J'estime qu'il était du devoir du Conseil administratif de trouver une solution à ce moment-là pour clore le débat budgétaire qui n'en finissait plus. J'assume tout à fait cette responsabilité et je nourrirai même régulièrement ce lapin! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Il n'est pas facile d'intervenir en cette fin de soirée, après les bonnes nouvelles du lapin! Evidemment, elles me réjouissent aussi...

Cependant, j'aimerais revenir plus prosaïquement sur quelques éléments concernant les comptes 2011. Monsieur Fiumelli, je rends hommage à votre hon-

nêteté intellectuelle, car vous avez reconnu que le Conseil administratif avait bien travaillé en faisant preuve d'une gestion administrative et financière performante.

M. Pagani l'a souligné à l'instant, l'exécutif est respectueux de l'argent encaissé par la municipalité. Un franc est un franc, et nous ne le dépensons jamais indûment. Nous pouvons rendre compte de ce principe pour toutes les rubriques des comptes. Evidemment, on peut toujours remettre en cause l'opportunité de telle ou telle politique publique et des choix qui en découlent! Nous appartenons, les uns et les autres, à des groupes différents et il est normal que nous n'ayons pas les mêmes points de vue.

Quoi qu'il en soit, je remercie le Conseil municipal de la confiance qu'il a témoignée au Conseil administratif, manifeste ce soir dans les propos de plusieurs intervenants. Mesdames et Messieurs, vous avez reconnu notre efficacité en matière de maîtrise des charges, de gestion administrative et financière; vous avez salué aussi la rigueur et l'excellent travail de mes services quant à la maîtrise non pas uniquement de la dette, mais également et surtout de ses intérêts. Je me plais à le souligner.

En ce qui concerne les recettes de la Ville, les données fournies dans le rapport de gestion du Conseil administratif peuvent faire l'objet de lectures différentes. Je note au passage un fait intéressant: quand M. Bertinat pose des questions sur le boni, c'est M. Sormanni qui lui répond!

Mais j'aimerais à mon tour formuler ma réponse, notamment au sujet de l'impact de la baisse d'impôts due à l'acceptation de la LIPP en 2009. Je rappelle que je me suis opposée à cette loi, à l'époque. Ses conséquences commencent à devenir perceptibles dans les comptes 2011, mais nous les observerons plus clairement pour les exercices suivants. M. Sormanni en a néanmoins souligné l'un des effets déjà actuels, à savoir la diminution de 24 millions de francs – 23 millions de francs en tenant compte du correctif basé sur le reliquat des années précédentes – des recettes fiscales sur les personnes physiques.

Pour être tout à fait honnête et consciencieuse, je préciserai que la baisse d'impôts n'est pas le seul facteur impliqué dans cette diminution. D'ailleurs, elle a été estimée par les services de M. Hiler à 36 millions de francs, et non à 24 millions de francs! Voilà pourquoi je pense que ses répercussions seront plus sensibles au cours des années à venir.

Malheureusement, nous ne pourrons pas les analyser dans toute leur subtilité, car les données que nous fournit le Département cantonal des finances sont très vagues et ne permettent pas de savoir précisément quelles couches sociales sont touchées. Nous ne pourrons pas non plus en mesurer les effets sur la consommation, et cela pour deux raisons. D'abord, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour cela, bien que nous les demandions à réitérées reprises tout au

long de l'année civile. Ensuite, la crise économique est passée par là, en 2008, en 2009 et après.

Sur ce point, je souligne que le Conseil administratif et le Conseil municipal interprètent de manière totalement différente la situation actuelle. Aux yeux de beaucoup d'entre vous, Mesdames et Messieurs, il n'y avait de crise économique ni en 2008, ni en 2009, ni en 2010... En 2012, cependant, nous sommes un peu plus nombreux à reconnaître son existence, visible assez concrètement à plusieurs niveaux.

Je vois M. Fiumelli hocher la tête d'un air réprobateur... Monsieur le conseiller municipal, lisez donc les rapports de l'Hospice général, qui dépend de votre ministre François Longchamp! Vous apprendrez que le nombre de ses bénéficiaires a augmenté de 11% en 2010-2011 et de 32% ces trois dernières années. Cela montre bien que la richesse est inégalement distribuée à Genève, où de plus en plus de gens peinent à boucler leurs fins de mois et doivent se serrer la ceinture, pour le dire un peu crûment. M^{me} Alder vous le confirmera; en tant que responsable des prestations sociales fournies à la population par la Ville, elle est par excellence bien placée pour savoir que les besoins augmentent.

En revanche, je pense à l'instar de M. Sormanni que notre capacité de les satisfaire diminuera peu à peu, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, à cause de la crise économique; ensuite, parce que la baisse d'impôts découlant de la LIPP porte à conséquence sur la situation financière de la collectivité locale; enfin, en raison du fait que, contrairement aux affirmations de M^{me} Perler-Isaaz, notre économie n'est pas diversifiée. Elle repose essentiellement sur trois piliers: le secteur financier et bancaire, celui des arômes et la haute horlogerie. Je fournirai peut-être au Conseil municipal des chiffres actualisés à ce sujet, afin d'enrichir le dialogue et la polémique entre nous. Toujours est-il que ces trois secteurs produisent aujourd'hui à eux seuls l'essentiel de notre richesse.

Je saisis l'occasion d'aborder brièvement le domaine financier non pas bancaire mais international, plusieurs fois évoqué au cours de ce débat – notamment sur les bancs du groupe démocrate-chrétien. Le commerce international fournit une masse financière très importante à Genève, certes, mais cela se passe dans la plus grande opacité et je me dois de le relever.

Je terminerai par les investissements, auxquels je voulais réserver mon mot de la fin. Il est normal et même logique que le Conseil administratif ait à cet égard une position qui diffère légèrement de celle défendue par certains groupes du Conseil municipal – j'estime d'ailleurs que cela est souhaitable. J'admets qu'il est tout à fait légitime de vouloir investir dans la rénovation et la construction pour enrichir notre patrimoine, selon une politique publique tournée vers les générations actuelles et futures.

Cependant, j'avertis les membres de la commission des finances qu'il faudra aussi avoir une vision financière des investissements à court, moyen et long terme. Je reconnais que le Conseil administratif, à ce jour, ne vous fournit pas les données nécessaires pour répondre à cette exigence, Mesdames et Messieurs. Vous devriez d'ailleurs être les premiers à le déplorer! Il est évident que les investissements sont importants pour les générations actuelles et à venir, mais ils doivent être consentis dans le souci de garantir également la prospérité économique future de notre municipalité, laquelle sera tout aussi déterminante pour le bien-être de nos enfants.

Je suis donc surprise d'entendre la représentante des Verts s'étonner de la mise en garde du Conseil administratif dans son rapport de gestion à l'appui des comptes 2011. Elle devrait mieux écouter les discours tenus par le conseiller d'Etat de son parti, pour qui je sais qu'elle nourrit un grand respect – tout comme nombre d'entre nous dans cette enceinte, d'ailleurs. En effet, la prudence de M. Hiler fait écho à la nôtre en matière d'investissements! Il est très écouté à ce sujet, je puis d'ailleurs fournir à M^{me} Perler-Isaaz son mot d'ordre en vue des budgets cantonaux à venir. L'Etat ne s'oriente donc pas vers une augmentation des investissements – ce que la Ville regrette, car ceux auxquels il ne consent pas échoient obligatoirement aux communes...

Autant de sujets généraux qui pourront émailler les débats de la commission des finances – et des commissions spécialisées, vraisemblablement – lors de l'examen des comptes 2011. Personnellement, je préférerais qu'ils soient traités rapidement par la seule commission des finances, comme l'a demandé son président actuel. Mais si la majorité du Conseil municipal veut les renvoyer également aux commissions spécialisées, qu'à cela ne tienne!

Je rappelle toutefois que nous avons des délais légaux à respecter et que nous y parvenons souvent difficilement. Si nous pouvions, cette année, boucler la validation des comptes dans de meilleures conditions – bénéfiques aussi pour la sérénité de leur étude en commission, Mesdames et Messieurs – ce serait à mes yeux très appréciable. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous allons voter le renvoi des comptes 2011, soit à la seule commission des finances, soit à la commission des finances et aux commissions spécialisées.

Mis aux voix, le renvoi du rapport de gestion à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté par 36 oui contre 23 non (2 abstentions.)

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5550
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5550
3. Questions orales	5550
4. Projet de délibération du 17 avril 2012 de M ^{mes} Maria Pérez, Vera Figurek, Salika Wenger, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Pierre Gauthier, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Pierre Rumo et Christian Zaug: «Parents au chômage et/ou en recherche d'emploi» (PRD-38).	5554
5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 (PR-955).	5585
6. Propositions des conseillers municipaux	5643
7. Interpellations	5643
8. Questions écrites	5643

La mémorialiste:
Marguerite Conus